

Comment lutter contre les pollutions d'origine canine dans la ZUS Saint-Michel de Bordeaux ?

Bordeaux - Gironde – 33



Source : Lana Kwartnik

KWARTNIK, Lana

Stage de découverte

DA3 - 2012

Tuteur : LARRIBE, Sébastien

Comment lutter contre les pollutions d'origine canine dans la ZUS Saint-Michel de Bordeaux ?

Bordeaux - Gironde – 33

KWARTNIK, Lana

Stage de découverte

DA3 - 2012

Tuteur : LARRIBE, Sébastien

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je tiens à remercier mon tuteur, Sébastien LARRIBE, Maître de conférences en Aménagement de l'espace, urbanisme pour tous les précieux conseils qu'il a pu me donner et qui m'ont permis de réaliser mon projet.

Je souhaite remercier l'ensemble des professionnels qui m'ont donné des informations et documentations dont :

Monsieur Richard ETHECOPAR, Coordinateur Centre Ville et Sensibilisation de Bordeaux

Monsieur Joël PAILLE, inspecteur de salubrité

Monsieur Eric QUINSENAC

L'équipe d'Unis Cité qui m'a permis de la suivre lors d'une de leurs interventions dans un centre de loisirs

Je souhaiterais également remercier :

Ma sœur pour m'avoir hébergée lors de ma présence sur Bordeaux

Mes parents qui m'ont soutenu tout au long de mon projet et tout particulièrement mon père avec qui j'ai eu de longues conversations téléphoniques à débattre du sujet

Pauline et Marion, pour m'avoir accompagnée lors des enquêtes de terrain

Tous les propriétaires de chiens et passants qui ont bien voulu m'accorder quelques minutes de leur temps pour répondre à mes questions

Anaïs LLULL pour la relecture de mon projet et ses conseils tout au long du projet

Sommaire

Avertissement.....	2
Remerciements.....	3
Sommaire.....	4
Introduction.....	5
I. Place des animaux de compagnie dans la société actuelle	6
1. Niveau national : engouement pour l’animal de compagnie	6
2. Bordeaux n’échappe pas à cet engouement : 4 Bordelais pour un chien... 13	
II. Problèmes engendrés par la présence du chien à Bordeaux	14
1. Problèmes récurrents et origine de ces problèmes	14
2. Potentiel danger pour la nouvelle image souhaitée par la municipalité 16	
III. Situation actuelle de la ZUS Saint-Michel.....	21
1. Caractéristiques générales de la zone étudiée.....	21
2. Lutte contre les déjections	23
3. Enjeu et objectifs	34
IV. Programme « un pour tous, tous contre les incivilités ».....	36
1. Amélioration du cadre de vie	36
2. Sensibilisation	42
3. Sanction : fichage ADN	46
Conclusion	48
V. Bibliographie.....	49
Table des matières.....	61
Table des figures.....	63
Table des illustrations.....	64

Introduction

Dans ce projet, j'ai voulu m'intéresser au problème des déjections canines dans un quartier de Bordeaux.

Après avoir débuté mon projet, je me suis rendu compte que le problème était beaucoup plus complexe que le simple fait de ramasser ou non une déjection. Il relève de la place de l'animal de compagnie en ville et notamment de la place du chien. Interdire les chiens en ville pour réduire le problème des déjections irait à l'encontre du droit de propriété. En effet, d'après l'article 544 du code civil « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements »¹. Cette solution est donc d'emblée écartée. Les animaux de compagnie étant des biens « meubles »², le cadre juridique français ne permettrait pas d'interdire aux propriétaires de posséder un chien en ville. Les Français sont qui plus est très attachés à leurs animaux de compagnie³ (La France regroupe d'ailleurs la plus grosse population d'animaux de compagnie de l'Union Européenne¹) et notamment à leurs chiens³.

La place de l'animal de compagnie en ville ne peut donc pas être totalement interdite mais elle peut fortement être compromise lorsque les propriétaires sont inciviques. Les citoyens victimes de ces incivilités stigmatisent les chiens et leurs propriétaires ce qui entraîne le rejet du chien en ville. Mais comment inciter les propriétaires de chien à ramasser les déjections ? Après avoir prouvé que Bordeaux est victime de ces incivilités, des propositions seront proposées à l'échelle d'un quartier de Bordeaux pour essayer de lutter contre l'incivisme.

¹ Code civil :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006428859&dateTexte=20120601v>

² Code civil :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006428711&dateTexte=20120601>

³ <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/05/11/01016-20110511ARTFIG00749-animaux-de-compagnie-la-france-championne-d-europe.php>

I. Place des animaux de compagnie dans la société actuelle

1. Niveau national : engouement pour l'animal de compagnie

a. Un Français pour un animal de compagnie

En 2010, la France métropolitaine comptait 59,18 millions d'animaux de compagnies⁴ et 64,7 millions de Français⁵ soit environ un être humain pour un animal de compagnie, preuve de l'engouement des Français pour les animaux de compagnies. Ils étaient 53,4 millions en 2002⁶ comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous (figure 1).

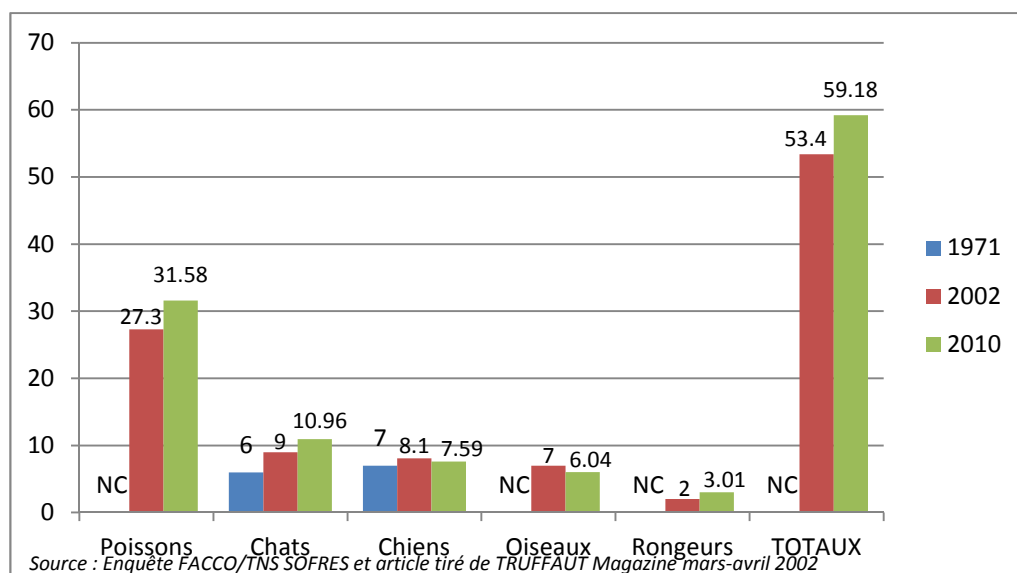


Figure 1 : Evolution du nombre d'animaux de compagnie entre 1971 et 2010 par catégorie (en millions)

Entre 1971 et 2002, la population canine a augmenté de 15,7 % (passant de 7 à 8,1 millions de chiens) et la population féline a augmenté de 50 % (passant de 6 à 9 millions de chats), signe que l'engouement pour les animaux de compagnie des Français n'est pas un phénomène récent.

⁴ Enquête FACCO/TNS SOFRES 2010 incluant chats, chiens, petits rongeurs, oiseaux et poissons : <http://www.facco.fr/Resultats-de-l-enquete-2006>

⁵ Données INSEE valables au 1^{er} Janvier 2010

⁶ Article tiré de TRUFFAUT Magazine. mars-avril 2002 : <http://pronaturafrance.free.fr/truffaut.html>

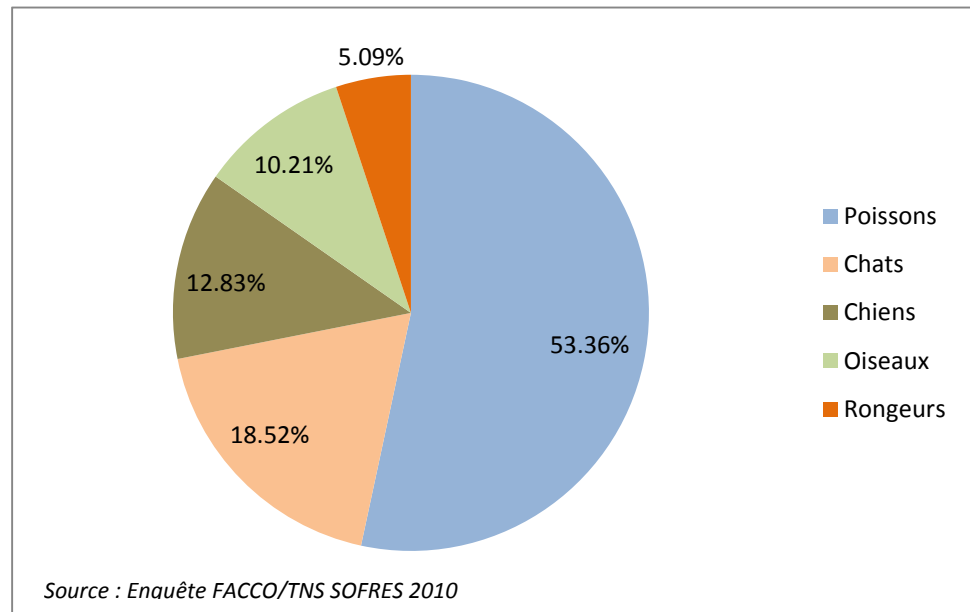


Figure 2 : Répartition des animaux de compagnie par catégorie en 2010

De manière plus précise, en 2010 ces animaux de compagnie se répartissaient par ordre décroissant de la manière suivante (figure 2 ci-dessus) :

- 53,36 % représentaient des poissons, soit 31,58 millions d'animaux
- 18,52 % représentaient des chats, soit 10,96 millions d'animaux
- 12,83 % représentaient des chiens, soit 7,59 millions d'animaux
- 10,21 % représentaient des oiseaux, soit 6,04 millions d'animaux
- 5,09 % représentaient des rongeurs, soit 3 millions d'animaux

Le poisson est incontestablement l'animal de compagnie le plus prisé, mais tout comme l'oiseau et le rongeur, il est généralement enfermé. Ces animaux n'ont donc pas de contact direct avec le domaine public contrairement aux chiens et chats, c'est pourquoi nous ne nous étendons pas sur leurs localisations géographiques.

b. Localisation géographique des populations canines et félines en France : forte densité dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants

	Chiens (en %)	Chiens/km ²	Habitants (en %)	Habitants/km ²	Habitants/chien/km ²
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants	30,1	97,16	46,55	1223	12,59
20 000 à 100 000	12,3	42,91	13,55	385	8,97
2 000 à 20 000	18,3	18,90	17,38	146	7,73
< 2000	39,3	7,02	22,51	33	4,66
Moyenne	-	13,95	-	113,61	8,14

Figure 3 : Localisation des populations canines en France en 2010

D'après le tableau ci-dessus 30,1 %⁷ des chiens vivent dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants (Bordeaux fait partie de ces unités urbaines) alors que ces zones rassemblent 46,55 %⁸ des Français et 39,3 % des chiens vivent dans des communes de moins de 2000 habitants alors que ces zones rassemblent 22,51 % des Français. Il y a donc plus de chiens en zones rurales⁹ que dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. On peut donc se poser la question « pourquoi il y a-t-il donc autant de polémique quant à la présence du chien dans les grandes villes ? » puisque lorsque l'on compare, ils sont plus nombreux dans les zones rurales. On trouve une réponse plausible lorsque l'on établit les densités de population de chiens selon leurs localisations. Dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la densité moyenne de chiens est de 97,16 chiens/km² tandis que la densité d'habitants est de 1223 habitants/km². La moyenne est donc d'environ un chien pour 12,59 habitants sur un km² comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus (figure 3).

Quant aux communes de moins de 2000 habitants, la densité moyenne de chiens est de 7,02 chiens/km² tandis que la densité humaine est de 33 habitants/km². La moyenne est donc d'environ 1 chien pour 5,4 habitants sur un km².

En analysant ces dernières données, on comprend mieux pourquoi la place du chien est sujette à polémique dans les unités urbaines car leurs densités est sept fois supérieures qu'en zones rurales. Les risques de nuisances sont donc sept fois supérieurs en ne considérant que les effectifs de populations canines et sans même prendre en compte le cadre urbain. Néanmoins, en ramenant le nombre d'habitants

⁷ Enquête FACCO/TNS SOFRES 2010 : <http://www.facco.fr/Les-enseignements-de-l-enquete>

⁸ Données INSEE 2010 : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1364/ip1364.pdf>

⁹ D'après la définition de l'INSEE, « une commune rurale est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine », c'est-à-dire une commune n'appartenant pas à une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2000 habitants : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>

pour un chien, il est plus important dans les zones rurales, signe que les propriétaires de chiens préfèrent quand même acquérir un chien dans les zones rurales que dans le reste du territoire.

	Chats (en %)	Chats/km ²	Habitants (en %)	Habitants/km ²	Habitants/chat/km ²
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants	36,9	119,11	46,55	1223	10,27
20 000 à 100 000	12,9	45,00	13,55	385	8,55
2 000 à 20 000	17,6	18,18	17,38	146	8,04
< 2000	32,6	5,82	22,51	33	5,62
Moyenne	-	20,15	-	118,95	5,90

Figure 4 : Localisation des populations félines en France en 2010

En ce qui concerne les chats, 36,9 %³ d'entre eux vivent dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants pour une densité de 119,11 chats/km² et 10,27 habitants/chat/km² (figure 4 ci-dessus). Tout comme les densités de populations canines, les densités de populations félines sont plus importantes en milieu urbain que rural. Tout comme le cas des chiens, en comparant le nombre d'habitants par chat selon les localisations, les propriétaires de chats préfèrent plus acquérir des chats en milieu rural qu'en milieu urbain.

c. Marché de l'animal de compagnie en France

59 millions d'animaux de compagnies en France signifie donc 59 millions d'animaux dont il faut s'occuper. On peut distinguer les dépenses obligatoires (nourriture, frais vétérinaires) et les dépenses facultatives (accessoires, jouets, toiletteurs...) qui explosent avec l'augmentation du nombre d'animaux de compagnie.

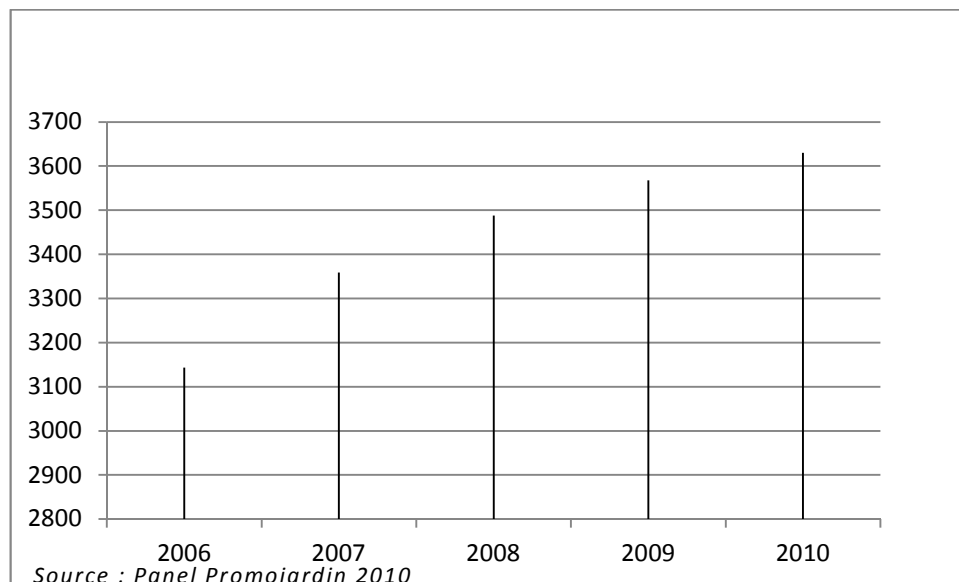


Figure 5 : Evolution du marché de l'animal de compagnie en France entre 2006 et 2010 (en milliard d'euros)

En 2010, ce marché était estimé à 3,630 milliards d'euros¹⁰ (figure 5) pour le marché regroupant 5 catégories : les chiens, chats, oiseaux, petits mammifères et les poissons. Il est en perpétuel augmentation depuis 2006.

¹⁰ Panel Promojardin 2010 : <http://www.promojardin.com/wp-content/uploads/2012/02/MarchePromoanimal-20104.pdf>

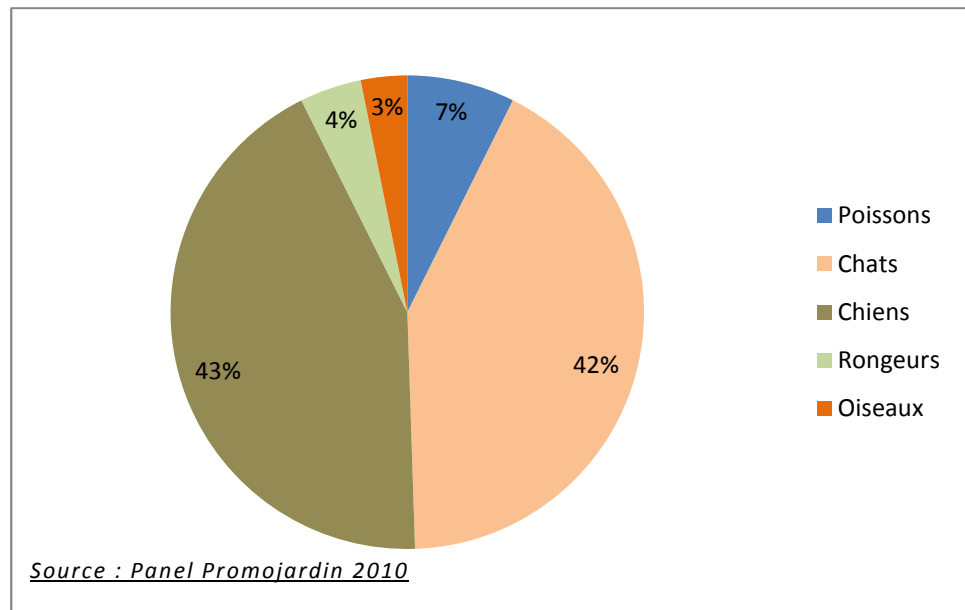


Figure 6 : Poids des catégories animales sur le marché des animaux de compagnie

Parmi les 5 catégories citées précédemment on attribue 43 % du marché des animaux de compagnies, soit 2,07 milliards d'euros, au marché du chien alors que la population de chiens ne représente que 12,83 % des animaux de compagnie. Le marché du chat représente quant à lui 42 % du marché total complété à 7 % par celui des poissons, à 4 % par le marché des petits mammifères et à 3 % par celui des oiseaux (figure 6). Même si aucune étude ne l'a encore démontré, on peut facilement supposer que le marché du chien est d'autant plus présent dans les milieux urbains puisque c'est là que les densités canines sont les plus importantes. Les commerçants s'installent dans les zones où ils peuvent toucher le plus de consommateurs. Cette observation est d'autant plus fondée lorsque que l'on se penche sur « l'annuaire des boutiques pour chiens, Garderie, Animalerie ou salon de toilettage » disponible sur le site : <http://www.boutique-chiens.com/> où seuls les commerces des grandes villes sont listés comme on peut le voir sur leur page d'accueil (figure 7 ci-dessous).

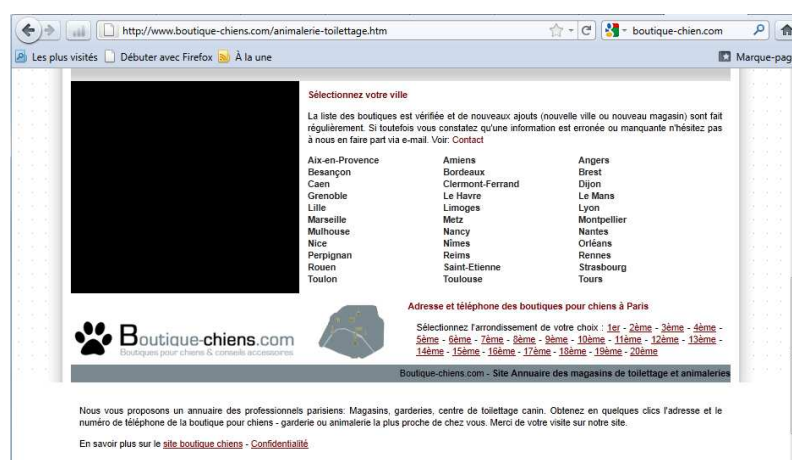


Figure 7 : Annuaire des boutiques pour chiens

d. Enjeu de la place importante du chien en ville

L'animal de compagnie a donc une place privilégiée dans les zones urbaines actuelles puisqu'il y est très présent et entraîne un marché de l'animal de compagnie non négligeable. Néanmoins, cette présence peut entraîner des nuisances qui entraînent des problèmes de cohabitations entre les populations urbaines et les animaux de compagnie. Seul le cas du chien sera développé car les problèmes de propreté d'origine animale, sont majoritairement d'origine canine.

En effet, les problèmes de propreté liés aux chats sont minoritaires dans les rues pour plusieurs raisons :

- Contrairement au chien, le chat cherche un endroit où il pourra enfouir sa déjection, il n'est pas dans les habitudes du chat de déféquer à n'importe quel endroit¹¹.
- Les déjections de chats sont moins grosses que celles des chiens. Un chat pèse en moyenne entre 2,5 et 4,5 kg et mesure en moyenne entre 46 et 51 cm¹² contre par exemple une taille moyenne de 56 cm⁹ pour le labrador (1^{er} chien de race possédé en France¹³) et un poids allant de 25 à 50 kg¹⁴. Les déjections étant proportionnelles aux animaux, une déjection d'un labrador sera beaucoup plus grosse et odorante que celle d'un chat. Les nuisances seront donc beaucoup plus perceptibles.
- Les propriétaires de chats éduquent beaucoup plus leurs animaux à déféquer dans une litière. Les déjections sont plus petites, le chat les enfouie dans la litière donc les désagréments olfactifs sont moins importants que si c'était celles d'un chien. Il n'y a cependant pas de contre indication à apprendre à un chien à déféquer dans une litière¹⁵.

¹¹ Information obtenue lors de ma visite dans l'animalerie Animalis située Avenue des 40 journaux à Bordeaux Lac

¹² <http://www.briganimals.com/la-morphologie-du-chat.html>

¹³ Enquête FACCO/TNS SOFRES 2010 : <http://www.facco.fr/Resultats-de-l-enquete-2006>

¹⁴ <http://labrador.les-chiens.com/races-labrador/anatomie-du-labrador>

¹⁵ Information obtenue lors de ma visite à la SPA de Bordeaux située 361 av. de l'Argonne 33700 Mérignac Beutre

2. Bordeaux n'échappe pas à cet engouement : 4 Bordelais pour un chien

La ville de Bordeaux est située à environ 50 km de la côte Atlantique dans le Sud-Ouest de la France. Elle est traversée par un fleuve : la Garonne.

Selon les estimations, 60 000 chiens sont présents à Bordeaux¹⁶. La ville comptait 236 725 habitants au recensement de 2009¹⁷. Bordeaux compte donc environ 1 chien pour 4 habitants ce qui est très supérieur à la moyenne nationale calculée dans la partie

I.1.b. qui était de 1 chien pour 12,59 habitants. La ville de Bordeaux compte donc plus de chien par habitants que les autres villes françaises de plus de 100 000 habitants ce qui peut expliquer pourquoi le problème des déjections animales est si présent à Bordeaux.

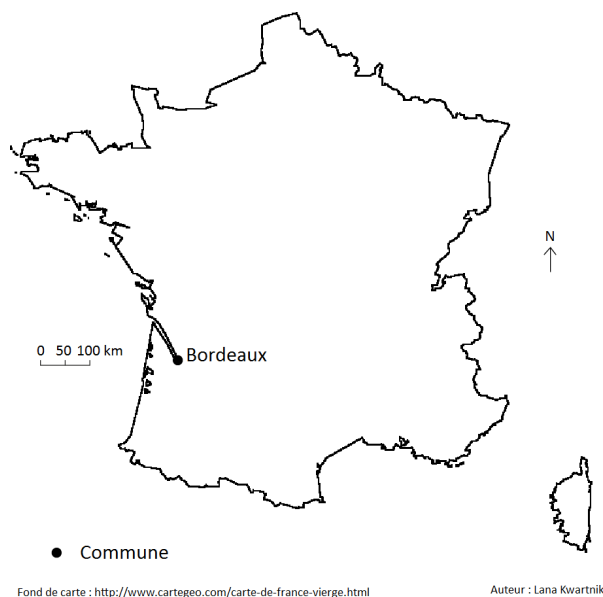


Figure 8 : Localisation de Bordeaux en France

Concernant l'activité économique, rien que sur le territoire bordelais, 42 vétérinaires sont en exercice¹⁸ et 16 salons de toilettage sont installés sur la commune.¹⁹

Nous allons maintenant voir les problèmes engendrés par cette présence importante du chien à Bordeaux.

¹⁶ <http://www.sudouest.fr/2011/12/02/une-ville-qui-a-du-chien-568958-2780.php>

¹⁷ Données INSEE 2009: <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/departement.asp?dep=33&annee=2009>

¹⁸ Information obtenue par mail auprès de l'ordre des Vétérinaire d'Aquitaine

¹⁹ Page jaune :

<http://www.pagesjaunes.fr/trouverlesprofessionnels/changerPage.do?numPage=1&random=0.5023806410344793&idContext=501678518&portail=PJ>

II. Problèmes engendrés par la présence du chien à Bordeaux

1. Problèmes récurrents et origine de ces problèmes

a. Nuisances : désagrément visuel, olfactif, sonore et hygiénique

Les principaux problèmes liés aux chiens en ville sont les pollutions visuelles et olfactives. Il n'est agréable pour personne de marcher dans une déjection.

En 2007, Alain Jupé, le maire de Bordeaux, disait même lors d'une interview que « s'agissant des crottes de chiens, pas un seul conseil de quartier ne se déroule sans que cela ne soit évoqué »²⁰. Le problème des déjections canines est donc bien réel à Bordeaux.

Mis à part la gêne visuelle et olfactive, les aboiements peuvent également poser des problèmes de voisinage.

Pour revenir aux déjections, il faut savoir qu'elles sont des nids à parasites (vers intestinaux, ronds ou plats)²¹ qui peuvent être transmis à l'Homme ou aux autres chiens. Les propriétaires sont-ils conscients des dangers des déjections ? Les inciviques le seraient-ils toujours s'ils étaient conscients des dangers des déjections ?

Les déjections sont aussi un risque plus immédiat pour la santé car les passants peuvent glisser sur les déjections et tomber.

b. Insécurité

Mis à part les problèmes liés aux déjections canines, il est également important de préciser que les chiens peuvent être un danger pour l'Homme, mais aussi pour les autres chiens. L'Etat, conscient de ce problème a mis en place des réglementations pour essayer de lutter contre les chiens dangereux. Ces réglementations sont visibles en Annexe 1. Je trouvais qu'il était important de montrer que l'Etat, lorsqu'il le décide, peut prendre des décisions politiques et promulguer des lois relatives aux chiens.



Illustration 1 : Déjection sur les quais de Bordeaux le 2 Mars 2012

²⁰ Interview donnée par Alain Jupé le 3 avril 2007 :

<http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand14&classofcontent=presentationStandard&id=13350>

²¹ « Comment lutter contre les parasites », documentation disponible en accès libre dans les animaleries « Animalis »

c. Origine

L'origine de tous ces problèmes est incontestablement les incivilités. Si tous les propriétaires ramassaient les déjections, il n'y aurait plus de problème. Néanmoins, je pense que la situation ne peut pas être complètement réduite aux « mauvais propriétaires ». Les incivilités proviennent également du manque d'information en amont de l'achat d'un animal sur les droits et devoirs des propriétaires vis-à-vis de la possession d'un chien.

Les principaux moyens d'acquisition d'un chien sont:

- L'adoption à la SPA
- L'acquisition dans une animalerie ou auprès d'un éleveur
- Un héritage
- Cadeau
- Le don d'un particulier à un particulier

Dans aucun de ces cas la sensibilisation aux déjections n'est mise en avant alors qu'il s'agit d'un acte à effectuer quotidiennement par tous les propriétaires. Ce constat est d'autant plus vrai dans le cas d'un héritage ou d'un cadeau. Le propriétaire le devient sans forcément l'avoir désiré.

Dans le cas de la SPA de Bordeaux, une employée m'a même clairement indiqué que ce n'était pas leur rôle de sensibiliser mais que c'était aux propriétaires à s'en occuper (interview en Annexe 2). Mais quand faut-il sensibiliser car ce n'est à l'acquisition du chien ? Après l'achat, il faut faire passer à ses obligations, obligations que les propriétaires ne sont peut être pas prêts à assumer.

2. Potentiel danger pour la nouvelle image souhaitée par la municipalité

a. Résultat d'enquête sur les touristes

Depuis le lancement d'un nouveau projet urbain en 1996 par Alain Jupé, Bordeaux se veut plus attractive culturellement et économiquement. De nombreux projets ont été lancés : aménagement des quais, tramway, ravalement de façades²²... Cette politique a entraîné le classement de Bordeaux au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2007⁸. On peut donc se demander si les touristes ressentent les problèmes liés à la présence canine en ville.

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Non utilisé
Le bâti ancien	81,8%	14,5%	3,6%	0,0%	0,0%
Les espaces verts	56,4%	26,4%	1,8%	0,9%	14,5%
La propreté des espaces publics	60,9%	36,4%	0,9%	0,0%	1,8%
Le sentiment de sécurité dans la ville	64,5%	32,7%	1,8%	0,0%	0,9%
Ensemble	65,9%	27,5%	2,0%	0,2%	4,3%

Figure 9 : La mise en valeur des espaces et du bâti à Bordeaux en 2008²³

D'après le tableau précédent 60,9 % des touristes visitant Bordeaux sont très satisfaits de la propreté des espaces publics et 36,4 % sont satisfaits, preuve que les touristes trouvent la ville propre (figure 9 ci-dessus). On peut donc supposer que les touristes visitant Bordeaux ne perçoivent pas les pollutions d'origine animale, ou du moins, ils ne considèrent pas qu'elles soient assez importantes pour considérer que Bordeaux est une ville sale.

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Non utilisé
Le bâti ancien	42,9%	40,9%	4,1%	0,3%	11,9%
Les espaces verts	34,5%	41,3%	3,8%	0,6%	19,7%
La propreté des espaces publics	35,6%	47,2%	9,7%	3,7%	3,8%
Le sentiment de sécurité dans la ville	40,7%	49,7%	4,7%	0,6%	4,4%
Ensemble	38,4%	44,8%	5,6%	1,3%	10,0%

Figure 10: La mise en valeur des espaces et du bâti dans les 18 villes étudiées en 2008²⁰

La même enquête a été faite dans 17 autres villes²⁴ (Figure 10 ci-dessus). Lorsque l'on compare les résultats de Bordeaux et la moyenne des 18 villes étudiées, on

²² Mairie de Bordeaux : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-unesco/>

²³ Rapport obtenu auprès de Laurent HODEBAR, chargé de mission Tourisme à la direction du Développement Economique (Mairie de Bordeaux) : DIACT, ODIT France, FMVM : Rapport d'enquêtes qualitatives sur site auprès des visiteurs français et étrangers en visite d'agrément dans des villes françaises

remarque que 35,6 % des touristes sont très satisfaits de la propreté des espaces publics de la ville qu'ils ont visitée et 47,2 % sont satisfaits. Les touristes visitant Bordeaux trouvent donc la ville plus propre que la moyenne des 18 villes étudiées.

Néanmoins, les touristes se cantonnent généralement aux quartiers touristiques, donc cette perception de la propreté n'est peut être pas représentative de tous les quartiers. C'est ce que j'ai essayé d'évaluer dans la partie suivante.

b. Résultat d'enquête sur les Bordelais

Pour évaluer ce que pensent les Bordelais de la propreté de Bordeaux, j'ai effectué un micro-trottoir sur la période du 27 Février 2012 au 4 Mars 2012 dans les rues de Bordeaux. L'objectif était d'établir une tendance du ressenti des passants vis-à-vis de la pollution. 100 passants ont été interrogés. Le questionnaire complet est visible en Annexe 3.

76,0 % des passants pensaient que la propreté de Bordeaux dépendait des quartiers (figure 11).

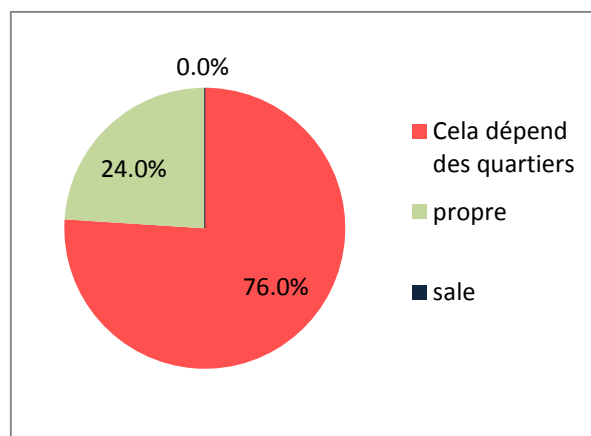


Figure 11 : D'une manière générale, la ville de Bordeaux vous semble...

Seulement 6 % des sondés étaient des touristes (figure 12), donc on peut considérer que le sondage est représentatif des Bordelais et des personnes vivant à proximité. Le ressenti des Bordelais vis-à-vis de la propreté est donc différent que celui des touristes. Nous allons donc voir maintenant quels sont les quartiers considérés comme « sales » par les personnes sondées lors du micro-trottoir.

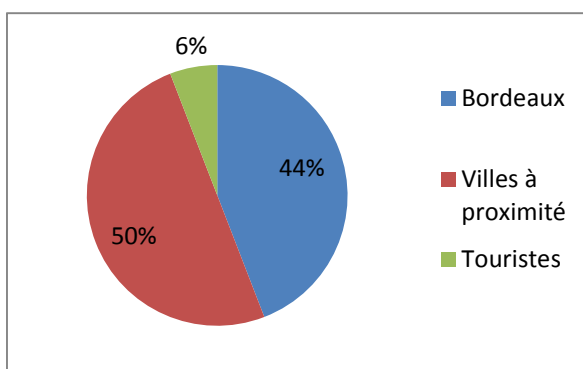


Figure 12 : Lieux où vivent les sondés

²⁴ Alençon, Amiens Métropole, Biarritz, Châlons-en-Champagne (communauté d'agglomération), Clermont-Ferrand, Dunkerque, Gap, Montpellier Agglomération, Narbonne, Nevers, Nice, Niort, Poitiers, Reims, Saint-Dié des Vosges, Troyes, Verdun (communauté des communes)

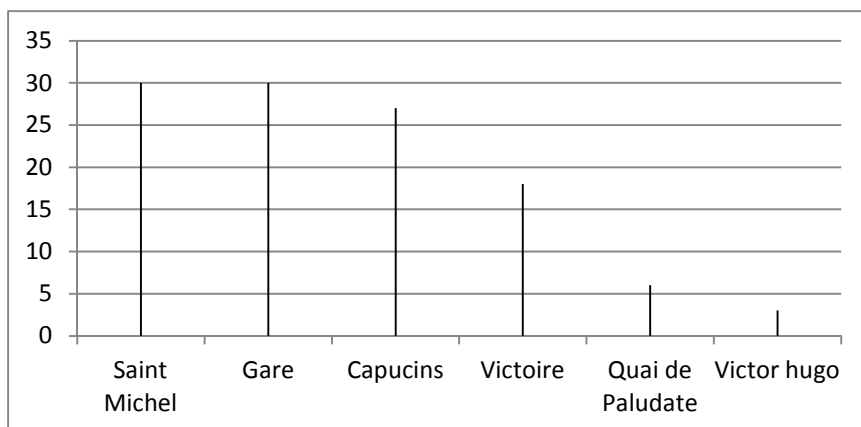
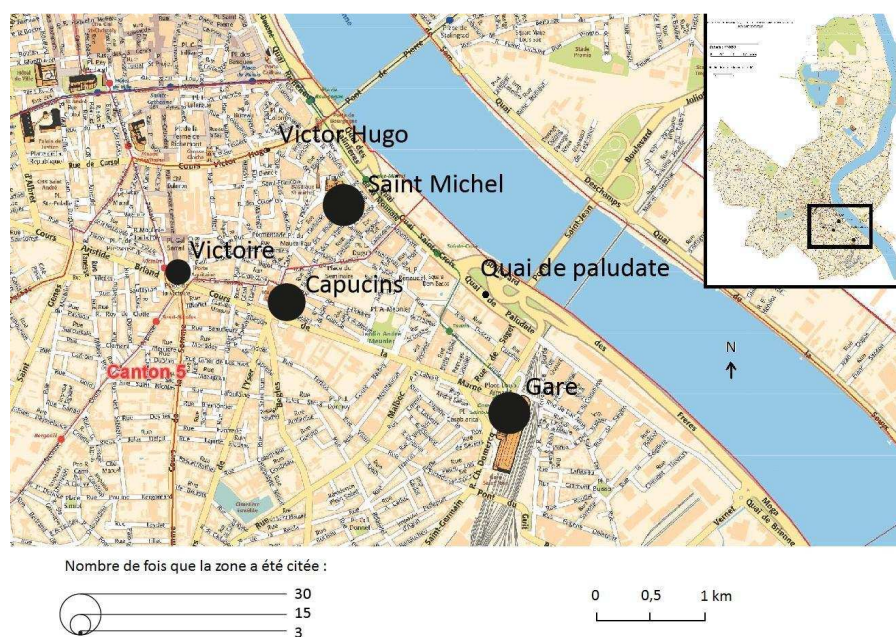


Figure 13 : "Quels quartiers de Bordeaux vous semblent les plus sales?"

Lors des interviews, à la question « quels quartiers de Bordeaux vous semblent les plus sales », les sondés pouvaient citer plusieurs zones. D'après le graphique précédent (figure 13), les quartiers cités ont été : « Saint-Michel » (avec 30 mentions), « Gare » (avec 30 mentions), « Capucins » (avec 27 mentions), « Victoire » (avec 18 mentions), « Quai de Paludate » (avec 6 mentions) et « Victor Hugo » (avec 3 mentions).

Ces quartiers n'ont pas de réelles limitations administratives. Il s'agit généralement d'un nom de place ou rue que les Bordelais ont associé à des « quartiers » qui en réalité n'en sont pas réellement. Les quartiers bordelais ayant une limite définie sont au nombre de huit et sont visibles en Annexe 4.

Néanmoins, lorsque l'on localise ces « quartiers » cités par les sondés sur la carte de Bordeaux, on remarque que les « quartiers » considérés comme « sales » sont tous localisés dans une même zone (figure 14 ci-dessous).



Source : Micro-trottoir effectué entre le 27 Février et le 4 Mars 2012 dans les rues de Bordeaux
Fond de carte : Mairie de Bordeaux

Auteur : Lana Kwartnik

Figure 14 : Localisation des zones qui ont été citées comme "sales" lors du micro-trottoir

LOCALISATION DE LA ZONE ETUDIEE



Figure 15 : Localisation des « quartiers » considérés comme « sales » par les sondés du micro-trottoir

J'ai décidé de choisir comme zone d'étude la zone représentée en orange sur la carte ci-dessus (figure 15). Elle regroupe trois des zones les plus citées par les sondés. Je n'ai pas choisi cette zone au hasard. En effet, il s'agit de la ZUS (Zone d'Urbanisation Sensible) Saint Michel.

Enfin, pour m'assurer du bien fondé de mon projet j'ai posé une question spécifique aux passants ayant répondu qu'ils trouvaient que la propreté de Bordeaux dépendait des quartiers. Je les ai questionnés sur les pollutions qu'ils observaient dans ces quartiers « sales ». Ils avaient le choix parmi 4 propositions (figure 14).

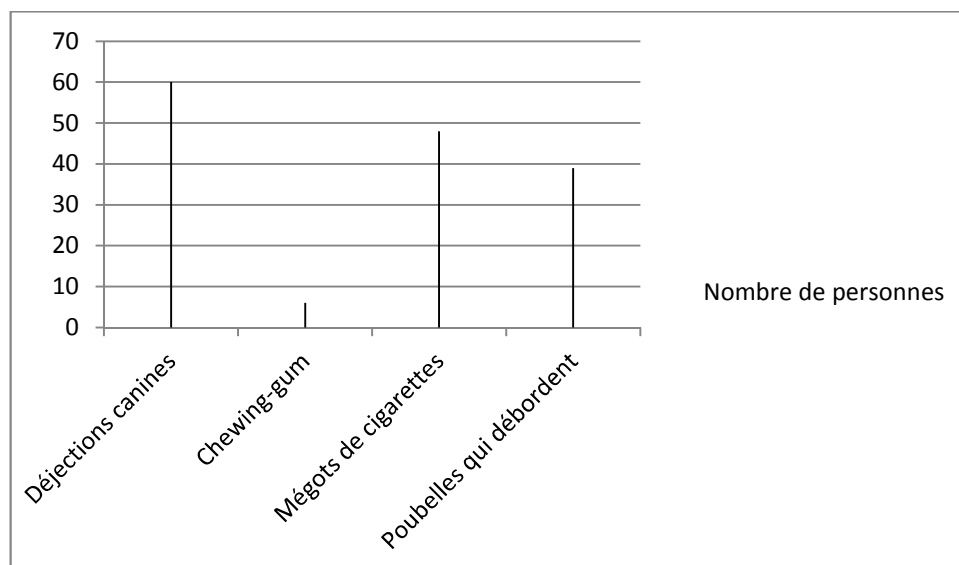


Figure 16 : Dans ces quartiers, les pollutions que vous observées sont généralement :

Sur les 76 passants, 60 m'ont répondu qu'ils observaient des déjections canines (malgré le fait que je mentionnais « déjections de chiens ou de pigeons », les passants m'ont tous répondu « déjection de chiens », sans préciser « pigeons »), 48 des mégots de cigarettes, 39 des poubelles qui débordent et 6 des chewing-gums.

Les passants considéraient donc les déjections comme une vraie cause de pollution des quartiers qu'ils considèrent comme « sales ».

Nous allons maintenant voir si le ressenti des Bordelais est fondé concernant les déjections d'origine canine dans la ZUS Saint-Michel, qui je le rappelle comporte trois des six « quartiers » considérés comme « sales » par les passants.

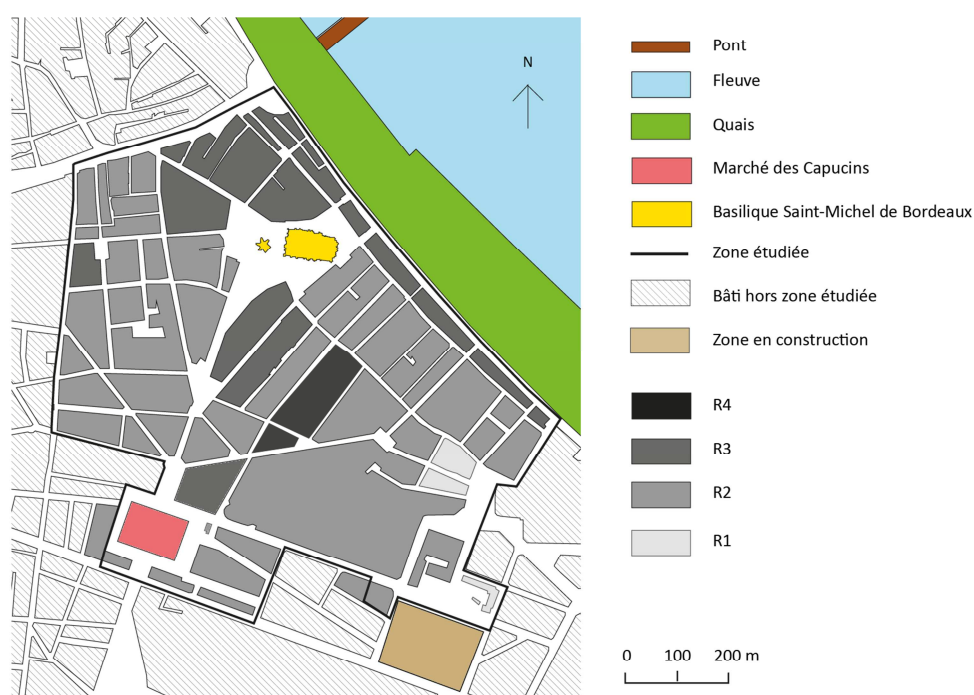
III. Situation actuelle de la ZUS Saint-Michel

1. Caractéristiques générales de la zone étudiée

a. Bâti

La zone s'étend sur 32 hectares. La zone est située dans la zone inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO visible en Annexe 5.

COMPOSITION DU BATI DANS LA ZUS SAINT-MICHEL



Sources : Cadastre et observation sur le terrain

Auteur : Lana Kwartnik

Figure 17 : Composition du bâti dans la ZUS Saint-Michel

Le bâti est majoritairement composé d'immeubles mitoyens allant de rez-de-chaussée à 3 étages (figure 17 ci-dessus). Les deux lieux emblématiques de la zone sont le marché des Capucins et la Basilique Saint-Michel (illustration 2).



Illustration 2 : Clocher isolé de la Basilique Saint-Michel de Bordeaux

Les principales rues commerçantes sont représentées sur la carte ci-dessous (figure 18). Aucune rue n'est piétonne dans la zone étudiée. Les rues restantes sont principalement encadrées d'habitations, lieux potentiels de résidence des maîtres canins.

PRINCIPALES RUES COMMERCANTES DE LA ZUS SAINT-MICHEL

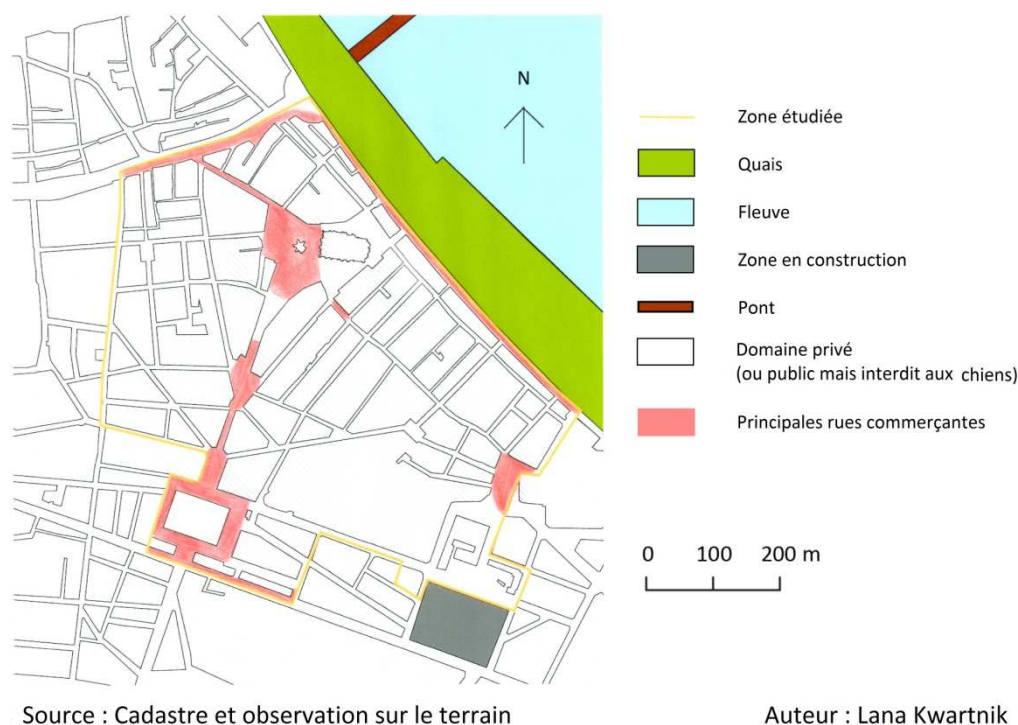


Figure 18 : Principales rues commerçantes de la ZUS Saint-Michel

b. Démographie

7103 personnes vivent dans cette zone²⁵. La densité de population est donc de 22 197 habitants/km² ce qui est presque cinq fois supérieur à la moyenne bordelaise (figure 17 ci-dessous).

	ZUS	Bordeaux
Population au 1er janvier 2006	7103	232260 ²⁶
Superficie (km ²)	0,32	49,36
Densité (habitants/km ²)	22197	4705

Figure 19 : Démographie générale de la ZUS Saint Michel et de Bordeaux

Cette observation peut expliquer pourquoi la zone est considérée comme « plus sale » que le reste de la ville, elle rassemble 3,06 % de la population totale de la commune sur 0,65 % du territoire, ce qui entraîne potentiellement plus de pollution puisque la densité de population y est plus importante. Lors du micro-trottoir, un agent de la municipalité m'a confirmé que selon lui, la cause de la « saleté » du

²⁵ Donnée INSEE : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/pdf/em/em_Z_7201140.pdf

²⁶ Donnée INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1217

quartier était liée au fait que la zone est l'une des plus peuplées de la ville. En faisant une estimation, on peut supposer qu'il y a 3,06 % des chiens à Bordeaux (en supposant que les propriétaires de chiens sont éparpillés également sur Bordeaux) soit 1836 chiens (5738 chiens/km²).

Aucune étude n'a permis d'établir le profil type du « propriétaire incivique » donc il serait infondé d'émettre des hypothèses sur une corrélation entre le reste des caractéristiques de la population (tels que la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le sexe...) et le fait qu'il y ait des déjections canines dans la zone étudiée. De plus, comme on l'a vu précédemment, tous les conseils de quartier relèvent le problème des déjections canines, donc il serait injustifié d'associer le problème des déjections canines avec le fait que la zone soit une ZUS.

Nous allons maintenant voir comment le problème des déjections est géré dans la zone étudiée. L'étude se fera par champ d'action des différents acteurs influant sur le problème des déjections.

2. Lutte contre les déjections²⁷

a. Champ d'action de la municipalité

a.1. Infrastructures

Pour lutter contre les problèmes de pollution d'origine canine sur la commune de Bordeaux, la municipalité met à la disposition de ses contribuables :

- des corbeilles, dont l'utilisation est aussi destinée aux déchets des passants.
- des distributeurs de sacs pour déjections canines (illustration 3) qui contiennent des sacs à déjections gratuits en libre accès. Le propriétaire ramasse la déjection à l'aide de ces sacs et met le tout dans la corbeille située à côté du distributeur.
- des allées pour chiens, espaces où les propriétaires peuvent faire déféquer leurs chiens sans obligatoirement ramasser. Ces allées sont ensuite nettoyées par la municipalité.



Source : Lana Kwartnik

Illustration 3 : Distributeur de sac à déjection et corbeille située à côté de la basilique Saint-Michel de Bordeaux

L'inventaire de ces infrastructures est visible en Annexe 6. Pour l'année 2011, la municipalité a acheté 1 020 000 de sacs à déjections pour un coût de 28 200 euros.

²⁷ Toutes les informations de cette partie ont été recueillies auprès du service de la propreté de Bordeaux

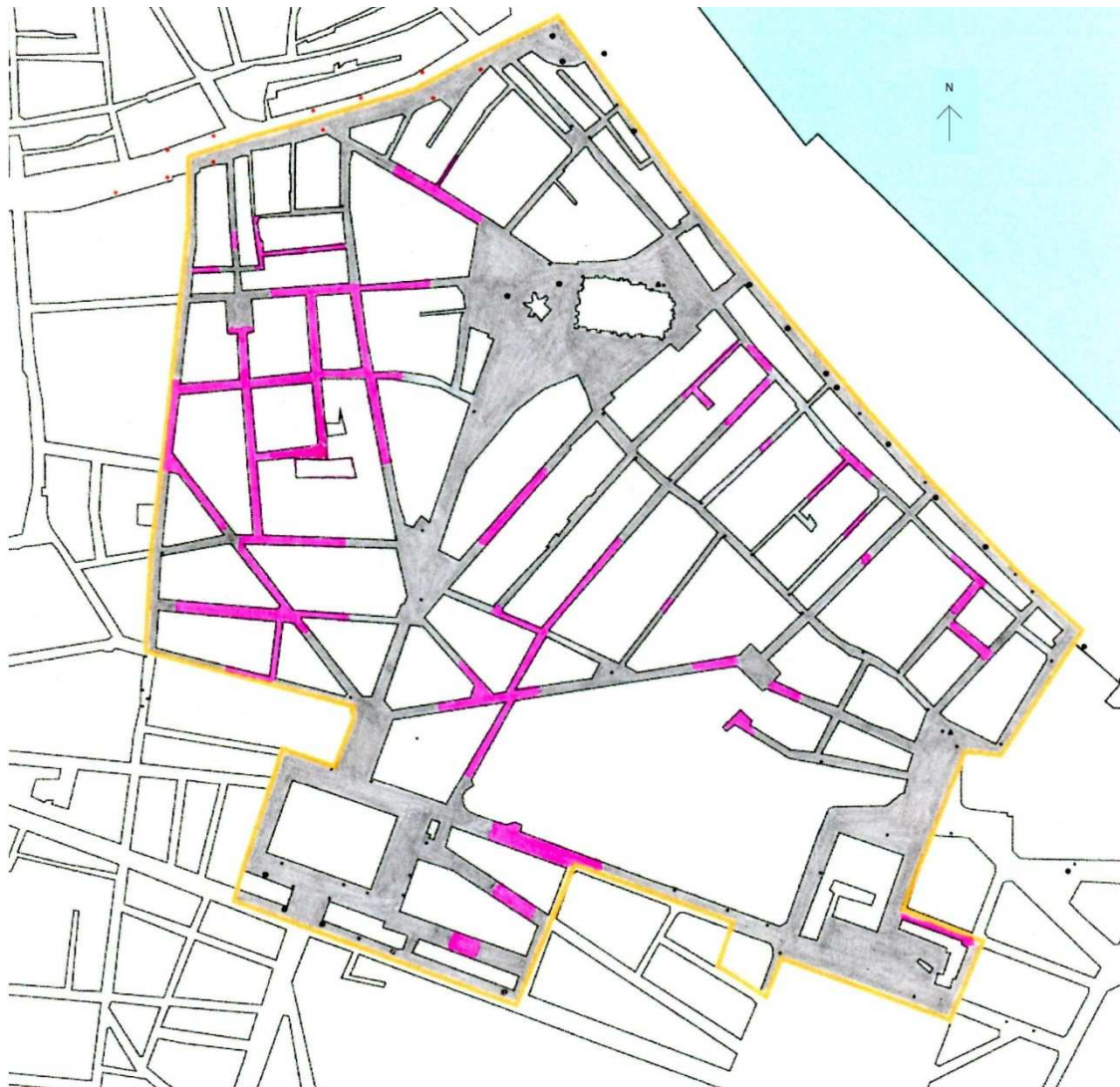
Sur la zone étudiée, il n’y a pas d’allée pour chien. Deux distributeurs de sacs pour déjections sont installés ainsi que 70 corbeilles. On peut trouver trois modèles de corbeilles différentes :



Figure 20 : 3 modèles de corbeilles

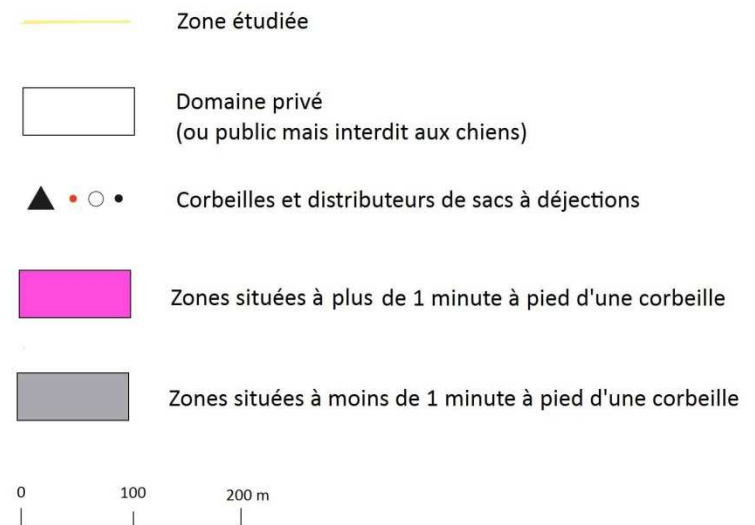
Leurs localisations sont visibles en Annexe 7. Lorsque l’on compare la localisation des corbeilles et des rues commerçantes, on remarque que les corbeilles sont principalement installées dans les rues commerçantes. Les personnes habitant loin de ces zones sont donc défavorisées en ce qui concerne les corbeilles. Cette constatation est d’autant plus vraie lorsque l’on fait l’isochrone de une minute autour des corbeilles soit 70 mètres pour une personne marchant à 4km/h (figure 21 ci-dessous). Ce temps n’a pas été choisi au hasard. En me mettant à la place d’un propriétaire, j’ai ramassé une déjection canine à l’aide d’un sac à déjection et je suis partie à la recherche d’une corbeille. Ma propre expérience m’a amené à penser que c’est au bout d’une minute qu’un propriétaire commence à en avoir assez de porter le sac sans trouver de corbeille. C’est pourquoi j’ai choisi de faire un isochrone de une minute autour des corbeilles.

Quand bien même les propriétaires auraient un sac sur eux, il y a un manque de poubelles dans les rues représentées en rose sur la carte ci-dessous pour les propriétaires qui ne veulent pas marcher plus d’une minute avec la déjection de leur animal. Tous ces manques peuvent inciter les propriétaires à faire preuve d’incivismes car il leur paraît beaucoup plus simple de laisser la déjection canine au sol.



Source : cadastre

ZONES SITUEES A MOINS (ET PLUS) DE 1 MINUTE A PIED D'UNE CORBEILLE



Auteur: Lana Kwartnik

Figure 21 : Zones situées à moins (et plus) de 1 minute à pied d'une corbeille

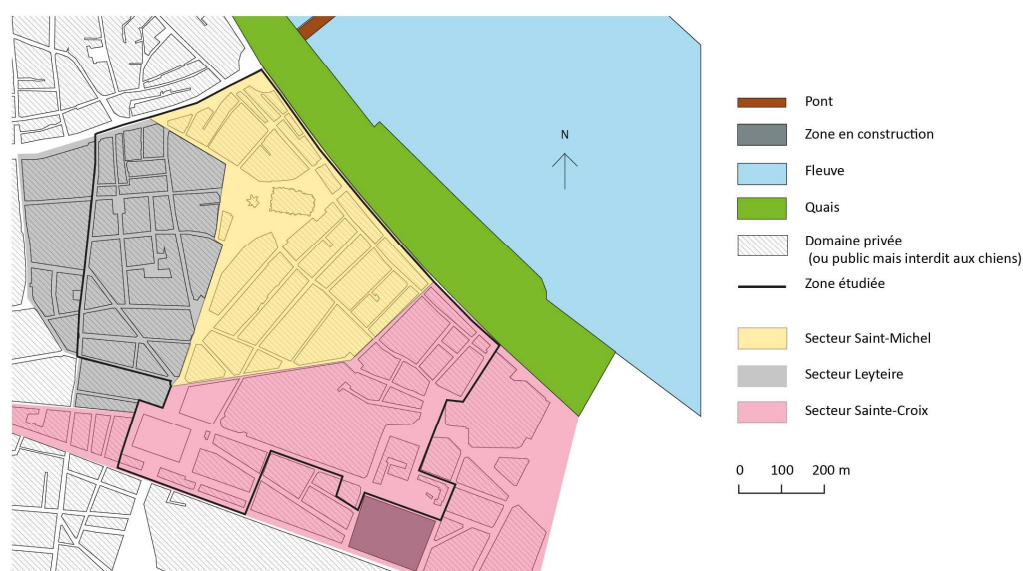
a.2. Nettoyage

Le nettoyage s'effectue par quartier. La zone étudiée s'étend sur les quartiers 5 et 6. Dans ces sous quartiers, le nettoyage s'effectue par secteurs. Le quartier 5 comporte 7 secteurs et le quartier 6 en comporte 9 (Figure 22 ci-dessous).

Quartier	Nombre de secteurs
Quartier Saint-Michel – Nansouty – Saint Genes (Quartier 5)	7
Quartier Bordeaux Sud (Quartier 6)	9

Figure 22 : Nombre de secteurs de nettoyage par quartier

SECTEURS DE NETTOYAGE DANS LA ZUS SAINT-MICHEL



Sources : Mairie de Bordeaux et Cadastre

Auteur : Lana Kwartnik

Figure 23 : Secteurs de nettoyage dans la ZUS Saint-Michel

La zone étudiée se situe dans le secteur « Q5 Saint-Michel » et « Q5 Leyteire » du quartier 5 et le secteur « Q6 Sainte Croix » du quartier 6 (Figure 23 ci-dessus).

Lieu	Balayage chaussées (jours)	Balayage manuel (jours)	Lavage chaussées (jours)	Lavage trottoirs (jours)	Total	Km de voies en balayage manuel	Km de trottoirs lavés
Q5 Saint-Michel	168	525	115	73	454	2625	365
Q5 Leyteire	116	424	146	53	368	2120	265
Q6 Sainte Croix	85	377	55	66	255	1885	330

Figure 24 : Prestations réalisées par secteurs

D'après le tableau précédent (figure 24), on constate que les quartiers sont nettoyés de 4 manières différentes.

La première est le « balayage chaussées » (et trottoirs larges). Il est effectué grâce à des balayeuses mécaniques (illustration 5). La balayeuse aspire les déchets (y compris les déjections) qui se situent sur le sol en même temps qu'elle asperge le sol d'eau pour éviter que la poussière s'envole. Ces balayeuses sont utilisées du côté non stationnement. Le conducteur est d'ailleurs positionné à droite pour être au plus près du trottoir pour une



Illustration 5 : Balayage mécanique

meilleure évaluation de la situation. Il évite donc de détériorer rapidement les balais mécaniques. Le côté stationnement est balayé en balayage manuel, deuxième activité des agents de la propreté.

Le balayage manuel (illustration 4) concerne les parties inaccessibles aux machines telles que le côté stationnement. Cette activité dépend fortement du nombre de voitures en stationnement et de leurs positions. Le balayage est beaucoup plus facile lorsqu'il n'y a pas de voitures stationnées ou lorsque les espaces entre le trottoir et la voiture sont assez larges pour que l'agent puisse positionner son balai.



Illustration 4 : Balayage manuel du sol

La troisième activité est le « lavage chaussée » (ou trottoirs larges) basse pression. Il s'effectue grâce à des arroseuses laveuses. Le lavage consiste à inonder la chaussée afin de permettre aux petits déchets de s'évacuer vers les caniveaux, y compris les déjections.

La dernière activité est le « lavage trottoir ». Ce balayage hydraulique à moyenne pression permet d'enlever les déjections et tout déchet situé sur le trottoir et de les pousser sur la chaussée. Cette prestation est effectuée grâce à des laveuses moyenne pression (illustration 6).



Illustration 6 : Laveuse moyenne pression

Nous allons maintenant voir les fréquences d'interventions sur les différents secteurs par semaine.

Lieu	Fréquence d'intervention en balayage chaussées /semaine	Fréquence d'intervention en balayage manuel /semaine	Fréquence d'intervention en lavage chaussées /semaine	Fréquence d'intervention en lavage mp trottoirs /semaine
Q5 Saint-Michel	3,23	10,10	2,21	1,40
Q5 Leyteire	2,23	8,15	2,81	1,02
Q6 Sainte Croix	1,63	7,25	1,06	1,27

Figure 25 : Fréquence d'intervention par semaine par prestation dans les secteurs : Saint-Michel, Leyteire et Sainte Croix

En comparant les fréquences d'interventions ci-dessus (figure 25) avec celles des 87 autres secteurs de Bordeaux, on remarque que le secteur Saint-Michel est le 7^{ème} secteur le plus lavé, le secteur Leyteire est 12^{ème} et le secteur Sainte Croix est 20^{ème}. La municipalité a donc bien pris conscience du fait que ces secteurs sont potentiellement plus sales que les autres et doivent être plus lavés que certains autres. Le ressenti des passants semblait donc fondé puisque les « quartiers » qu'ils considéraient comme « sales » sont dans les premiers secteurs nettoyés.

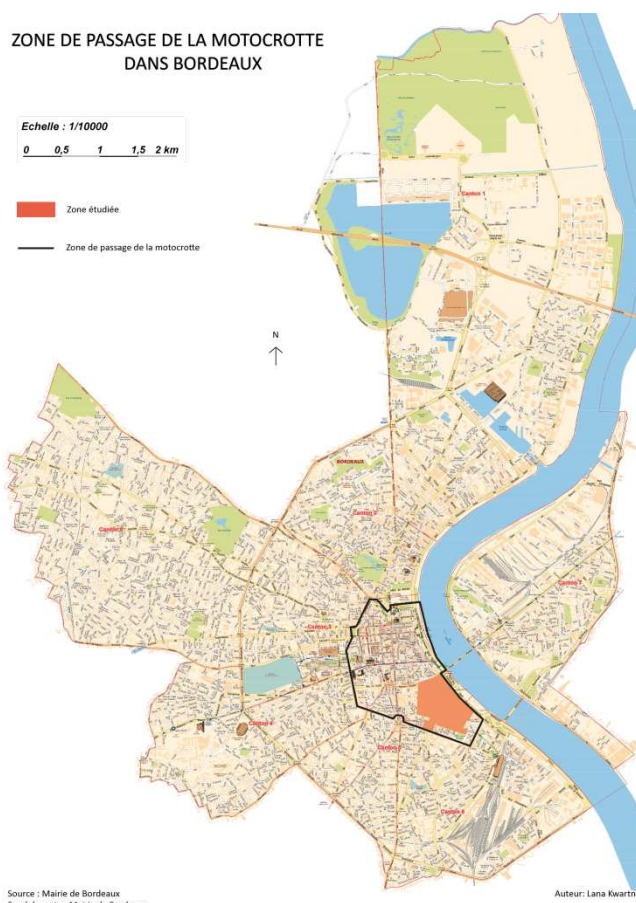
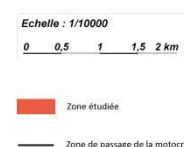
On peut se demander si la municipalité aurait moins à intervenir si les déjections canines étaient moins présentes dans les rues ? La réponse est oui lorsque l'on se penche sur la 5^{ème} prestation effectuée par les agents de la municipalité qui est spécifique au cas des déjections canines.

En effet, la municipalité a mis en place un service spécial pour le centre-ville et les quais de Bordeaux : l'utilisation de motocrottes. Leur zone d'actions est visible sur la figure 26.

La zone étudiée est au cœur de la zone de passage de la motocrotte. La municipalité

a conscience du problème des déjections dans la zone et essaie d'en venir à bout. Ces motos sont essentiellement destinées à l'aspiration des déjections canines. Leurs secteurs de passage diffèrent légèrement des autres secteurs de nettoyage vus précédemment.

ZONE DE PASSAGE DE LA MOTOCROTTE DANS BORDEAUX



Source : Mairie de Bordeaux
Fond de carte : Mairie de Bordeaux

Auteur: Lana Kwartnik

Figure 26 : Zone de passage de la motocrotte dans Bordeaux

SECTEURS DE PASSAGE DE LA MOTOCROTTE DANS LA ZUS SAINT-MICHEL



Figure 27 : Secteurs de passage de la motocrotte dans la ZUS Saint-Michel

La zone étudiée s'étend sur trois secteurs de passage de la motocrotte : Saint-Michel, Leyteire et Sainte-Croix (visible sur la figure 27 ci-dessus).

La motocrotte passe dans le secteur Saint-Michel le Jeudi et dans les secteurs Sainte-Croix et Leyteire le Vendredi (figure 28 ci-dessous).

Secteur	Journée d'intervention
Saint-Michel	Jeudi
Sainte-Croix	Vendredi
Leyteire	Vendredi

Figure 28 : Journée d'intervention de la motocrotte par secteur

En 2010, les 2 motocrottes en service ont récolté 6,860 tonnes de déjections sur les dix secteurs de passage de la motocrotte pour 330 jours travaillés soit environ 20 kg de déjections récoltées par jour travaillé. En considérant que la déjection d'un chien pèse environ 100 grammes, les motocrottes ramassent donc chaque jour l'équivalent de 200 déjections.

Pour être encore plus efficace, la municipalité a mis en place le service « Allo Mairie Proximité ». Il s'agit d'un numéro d'appel où les bordelais peuvent appeler « pour toutes les questions relatives à la proximité : la propreté, la voirie, l'hygiène, l'éclairage, les encombrants, le ramassage des déchets verts, un signalement de graffitis, les centres de tri... »²⁸

²⁸ Mairie de Bordeaux :

<http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=1594>

Année	2009	2010	2011
Demandes déjections	294	337	408

Figure 29 : Appels reçus par Allo Mairie Proximité concernant les déjections canines entre 2009 et 2011

Le service à reçu 294 appels relatifs aux problèmes des déjections canines en 2009, 337 en 2010 et 408 en 2011²⁹ (figure 29 ci-dessus). Les plaintes sont transmises au service de la propreté et les agents de la propreté se rendent sur place pour enlever les déjections.

D'après ce qui a été vu précédemment, le nettoyage de la zone étudiée est donc conséquent. La municipalité essaie de lutter contre les pollutions d'origine canine dans la zone étudiée. Néanmoins, le nettoyage est une action curative en aval de l'acte incivique, nous allons donc voir maintenant les actions de la mairie en amont de l'incivilité.

a.3. Sensibilisation

a.3.1. **1650 écoliers sensibilisés à la propreté en 2011**

La municipalité a confié à des volontaires de l'association Unis Cité qui effectuent leurs services civiques de créer des activités sur la thématique « Civisme et propreté ». Les interventions s'effectuent essentiellement dans les écoles élémentaires ainsi que des centres de loisirs. La tranche d'âge ciblée est celle des 6-11 ans. Les interventions interviennent dans le cadre des « semaines de la propreté ». En 2012, elles s'effectuent dans 4 quartiers : Bordeaux sud, Caudéran, Grand Parc/Paul Doumer et Centre ville³⁰. La sensibilisation n'est pas effectuée dans l'école maternelle et élémentaire « Menuts », seule école maternelle et élémentaire de la zone étudiée.

La programmation de ces interventions est visible en Annexe 8. En 2011, ont été sensibilisés 1650 écoliers et 200 adultes (adultes encadrant les écoliers dans l'école)³¹. Cela représente 11 % des écoliers bordelais (pour l'année scolaire 2011/2012, près de 15 000 enfants fréquentent les 52 écoles maternelles et les 45 écoles élémentaires, soit un total de 97 écoles publiques à Bordeaux³²). Cette sensibilisation n'est pas obligatoire pour les écoles. Les volontaires de Unis Cité présentent leur projet aux écoles et celles-ci sont libres d'accepter ou non la manifestation.

²⁹ Information obtenue auprès de la Direction de la proximité territoriale Service Allo Proximité

³⁰ Mairie de Bordeaux :

<http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=72830>

³¹ Informations obtenue auprès du service de la propreté : « Compte rendu d'activité de la Propreté urbaine 2011 »

³² Mairie de Bordeaux :

<http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=63991>

En considérant que les choses restent inchangées pour les années suivantes et que les interventions ne s'effectuent pas deux fois devant les mêmes écoliers, à l'entrée du collège, seul 44 % des écoliers seraient sensibilisés à la propreté et aux problèmes des déjections canines.

J'ai pu assister à l'une de ces manifestations le Mercredi 9 Mai. Le compte rendu de la journée est visible en Annexe 9. Le thème des déjections canines est abordé dans deux des quatre activités proposées par les volontaires d'Unis Cité. Le problème des déjections canines est donc bien abordé lors des activités de sensibilisation notamment lorsque les écoliers doivent ramasser de fausses déjections à l'aide de petits sacs en plastique. Les élèves sont mis en situation « réelles ».

Les 4 « semaines de la propreté » se clôturent sur « la fête de la propreté » au « village de la propreté » le 13 Juin où des jeux seront proposés aux passants. 4 vélos seront mis en jeu lors d'un grand tirage au sort.

a.3.2. Campagne publicitaire

La municipalité sensibilise régulièrement aux problèmes des déjections mais aucune étude n'étudie leur efficacité. En 2006, une campagne intitulée « Bordeaux, ma ville je l'aime propre » avait été mise en place dans les rues bordelaises (illustration 7).

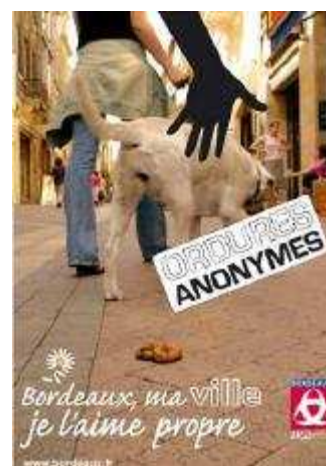


Illustration 7: Campagne publicitaire "Bordeaux, ma ville je l'aime propre"

La municipalité sensibilise également les propriétaires de chiens en leur offrant de petites bourses qui peuvent être retirées dans les mairies de quartier.



Source : Lana Kwartnik

Illustration 8 : Petite bourse pour sac à déjection

a.3.3. Informations disponibles sur le site de la mairie de Bordeaux

Sur le site de la mairie, la municipalité recense « les 7 gestes pour une ville propre ». Le cas des déjections fait parti de ces 7 gestes comme on peut le voir ci-dessous.



Figure 30 : Visuel du geste 6 sur le site internet de la mairie de Bordeaux

La liste des distributeurs de sacs à déjection est aussi présente mais elle date de 2007 alors que des distributeurs ont été ajoutés depuis cette date.

Enfin, il est bien spécifié sur le site internet que les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires sont donc toujours à côté de leurs chiens lorsqu'ils défèquent dans la rue.

a.4. Répression

Une « brigade verte » composée de 7 policiers municipaux, 2 inspecteurs de salubrité et 3 agents de propreté sont en charge de « sensibiliser le public au respect de la réglementation en matière de propreté »³³ et de sanctionner les incivilités. Ils sanctionnent les propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens. Néanmoins, ils peuvent sanctionner les propriétaires que lorsque ceux ci sont pris en flagrant délit de non ramassage. Les propriétaires sont donc difficiles à interpellé car ils ont tendance à ramasser les déjections lorsqu'ils voient des policiers.

Années	2009	2011
Contraventions	30	65

Figure 31 : Contraventions établies pour déjections canines en 2009 et 2011

En 2011, les agents ont établi 65 contraventions³⁴ contre 30³⁵ en 2009 (figure 31). Ce chiffre est dérisoire en comparaison du nombre d'incivilités. Rien qu'en considérant la collecte des motocrottes, soit 6,856 tonnes en 2010, il y aurait 66 000 actes inciviques. Moins de 0,01 % des actes inciviques sont donc réprimandés par une amende, en ne considérant que les déjections ramassées par les motocrottes.

³³ Mairie de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=912>

³⁴ CASTERA, Isabelle. – « Une ville qui a du chien ! ». *SUD OUEST*. 2 décembre 2011

³⁵ Mairie de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=912>

L'amende allant de 68 à 450 euros³⁶ ne semble donc pas effrayer les propriétaires inciviques.

b. Propriétaires

Les propriétaires doivent par arrêté municipal ramasser les déjections de leurs chiens, or certains ne le font pas. Pourquoi ? Lors de mes cinq semaines de projet, j'ai interrogé des propriétaires de chiens pour savoir pourquoi il leur arrivait de ne pas ramasser les déjections. J'ai interrogé 33 propriétaires de chiens dans la zone étudiée. Je considère que chaque raison de non ramassage doit être traitée avec intérêt c'est pour cela que je n'ai pas voulu établir de « tendance » concernant les raisons du non ramassage.

Les raisons citées par les propriétaires sont :

- Qu'ils n'ont pas le temps
- Qu'ils trouvent dégradant de ramasser la déjection encore chaude avec les poches données par la municipalité
- Je ne risque pas grand-chose à ne pas ramasser
- Il n'y a pas assez de sacs à déjection
- Il n'y a pas assez de poubelles et je ne veux pas transporter la déjection
- Les pelouses sur les quais sont interdites aux chiens et il n'y a pas d'endroits spéciaux pour amener les chiens pour qu'ils fassent leurs besoins
- J'ai des problèmes de dos
- La mairie nettoie

On peut remarquer que la moitié des raisons citées implique la municipalité. Certains propriétaires considèrent donc que c'est à la municipalité de leur donner de bonnes conditions de vie pour leur permettre de garder la ville propre.

c. Autres acteurs du marché du chien

A l'heure actuelle, la sensibilisation concernant les déjections canines est presque inexistante mis à part celle faite par la municipalité. La SPA s'occupe des chiens abandonnés, les vétérinaires soignent, les toiletteurs s'occupent du bien être du chien, les éleveurs et animaleries cherchent à vendre les chiens. Aucun ne fait de démarche pour la sensibilisation contre les déjections canines en ville.

³⁶ Mairie de Bordeaux :

<http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal? nfpb=true& pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=56519>

3. Enjeu et objectifs

L'enjeu de ce projet serait que la zone étudiée ne soit plus victime des incivilités des propriétaires canins. Il s'inscrirait dans un enjeu plus global qui serait l'acceptation du chien en ville. Les déjections sont l'une des principales sources des problèmes liés à la présence du chien en ville donc réduire les incivilités permettrait à l'animal d'être mieux accepté et les propriétaires moins stigmatisés.

A l'heure actuelle, le nettoyage dans le secteur étudié est conséquent. Augmenter le passage de la motocrotte reviendrait à accepter cet état de fait que les propriétaires de chiens sont inciviques et que le seul moyen de ne pas subir ces pollutions est de nettoyer, encore et toujours. Un cercle vicieux se met en place : le propriétaire ne ramasse pas sa déjection, les gens se plaignent à la municipalité, la mairie nettoie plus et le propriétaire n'est pas inquiet (seulement 65 PV en 2011). Le but de ce projet n'est donc pas de proposer un énième plan de nettoyage, qui certes règle partiellement la partie visible du problème en réduisant les pollutions, mais qui ne règle pas la partie immergée : les incivilités. Comment inciter les propriétaires inciviques à ne plus l'être ?

Les 3 objectifs de mon projet, qui permettront à la zone d'être moins victime des incivilités sont :

- L'amélioration du cadre de vie : le propriétaire citoyen considère que c'est à la municipalité de lui donner de bonnes conditions pour élever son chien, notamment en lui mettant à sa disposition des corbeilles, sacs à déjections et allées pour chiens. Comme on l'a vu précédemment, des campagnes publicitaires ont été faites pour inciter les propriétaires à ramasser leurs déjections, mais les incivilités perdurent. L'objectif serait donc, puisqu'il semble utopique de croire que tous propriétaires pourraient un jour posséder des sacs à déjections et qu'ils les ramèneraient chez eux pour les mettre dans leurs poubelles d'eux-mêmes, de créer un cadre idéal pour accueillir le chien. Car il ne faut pas oublier que les propriétaires de chiens sont également des électeurs qui peuvent voter contre une municipalité qui n'essaie pas de leur donner de bonnes conditions pour élever leurs chiens.

- La sensibilisation : actuellement la sensibilisation se fait essentiellement par la municipalité. L'objectif serait donc de renforcer cette sensibilisation mais aussi de faire intervenir les autres acteurs du marché du chien.

- La sanction : actuellement, la répression est difficilement applicable car elle nécessite que l'incivique soit pris en flagrant délit. L'objectif serait donc de trouver un moyen pour que l'acte puisse être réprimé sans que cela nécessite que la personne soit prise en flagrant délit.

Ces trois objectifs seront mis en application grâce à la création d'un programme « un pour tous, tous contre les incivilités » qui impliquera la municipalité, les propriétaires de chiens et tous les professionnels du marché de l'animal de compagnie. Le premier objectif, plus « physique » se ciblera principalement sur la zone étudiée, en sachant que la démarche pourrait être reproduite ailleurs. Les deux derniers objectifs étant « non physique », ils ne peuvent se limiter à la délimitation de la zone étudiée pour être efficaces.

IV. Programme « un pour tous, tous contre les incivilités »

1. Amélioration du cadre de vie

a. Optimisation de la localisation du mobilier urbain

Comme on l'a vu précédemment, il y a un manque de corbeilles dans certaines rues de la zone étudiée. Pour réduire les inégalités de répartition, huit corbeilles de modèle 1 pourraient être installées. Leurs localisations sont visibles sur la carte ci-dessous (figure 32).

LOCALISATION DES NOUVELLES CORBEILLES



Figure 32 : Localisation des nouvelles corbeilles

La corbeille 1 pourrait être positionnée à l'emplacement de la poubelle présente sur l'illustration 9.



Illustration 9 : Localisation de la corbeille 1

La corbeille 2 pourrait être située à côté du panneau « sens interdit » déjà présent sur l'illustration 10.



Illustration 10 : Localisation de la corbeille 2

La corbeille 3 pourrait être positionnée entre le panneau existant et la poubelle grise visible sur l'illustration 11.



Illustration 11 : Localisation de la corbeille 3



Illustration 12 : Localisation de la corbeille 4

La corbeille 5 pourrait être positionnée entre les deux panneaux visibles sur l'illustration 13.



Illustration 13 : Localisation de la corbeille 5



Illustration 14 : Localisation de la corbeille 6

La corbeille 6 pourrait être positionnée entre les 2 poteaux visibles sur l'illustration 14.



Illustration 15 : Localisation de la corbeille 7

La corbeille 7 pourrait être située entre le panneau et la borne visible sur l'illustration 15.

La corbeille 8 pourrait être positionnée au pied du panneau visible sur l'illustration 16.



Illustration 16 : Localisation de la corbeille 8

b. Installation de distributeurs de sacs à déjections payants et suppression des distributeurs actuels

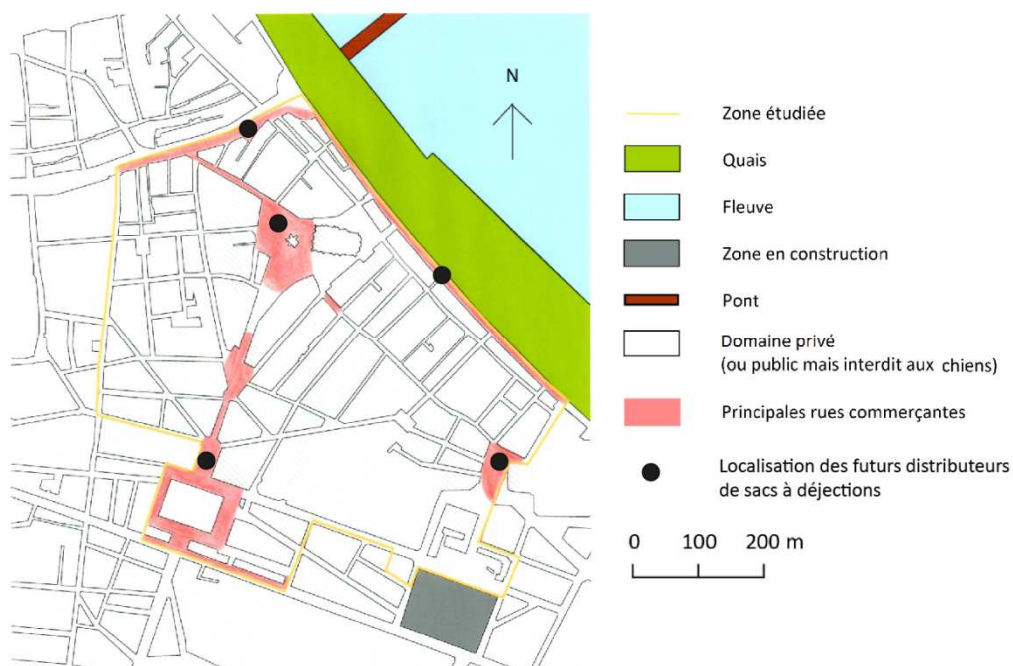
Comme on l'a vu précédemment, 1 020 000 de sacs à déjections ont été commandés en 2011 pour un coût de 28 200 euros. L'idée de proposer aux propriétaires de chiens des sacs gratuits pour ramasser les déjections part d'une bonne idée qui est d'inciter les propriétaires à ramasser les déjections. Mais cela entraîne une nouvelle « cause » de non ramassage des déjections car certains propriétaires considèrent maintenant comme acquis le fait que c'est à la municipalité de les fournir en sacs à déjection gratuitement. A ce rythme, il faudra installer toujours plus de sacs à déjection pour pouvoir couvrir tout le territoire bordelais et si l'on considère qu'un chien défèque une fois par jour et que son propriétaire utilise un sac donné par la mairie, cela coûterait à la mairie 600 000 euros pour 21 900 000 de sacs.

L'objectif serait donc de remplacer les distributeurs actuels par des distributeurs automatiques comme cela peut exister pour les distributeurs de préservatifs. Les sacs, qui seraient recyclables, seraient vendus par petits lots, pour que le propriétaire n'ait pas à venir à un distributeur tous les jours. Les sacs seraient vendus à prix coutant pour que le prix ne soit pas un frein à l'utilisation des distributeurs (0,30 centimes les 10 sacs). L'achat des sacs ne coûterait donc plus rien à la municipalité. Ces installations nécessiteraient un investissement initial important qui pourraient être en partie compensé par l'arrêt de la distribution gratuite de sac (qui coûtait 28 200 euros en 2011).

Les distributeurs distribuant plusieurs sacs à la fois, ils n'auraient pas à être situés à chaque angle de rue. Ils pourraient être situés à proximité des endroits où la population se rend régulièrement tel qu'une boulangerie, la poste, l'épicerie du quartier... Par la suite, les distributeurs seraient rechargés par les agents de la municipalité, comme c'est le cas pour les distributeurs actuels.

Les endroits « stratégiques » du quartier sont les rues commerçantes visibles dans le III)1)a). Les distributeurs seraient installés au centre de ces rues commerçantes comme on peut le voir sur la figure ci-dessous.

LOCALISATION DES FUTURS DISTRIBUTEURS DE SACS A DEJECTIONS



Source : Cadastre et observation sur le terrain

Auteur : Lana Kwartnik

c. Concours d'innovation

A l'heure actuelle, il existe sur la commune des « allées pour chiens » mais selon moi ce n'est pas une solution optimale d'un point de vue hygiénique. Même si ces allées sont lavées régulièrement, du moment où un chien a déféqué sur la zone, il y a un risque pour que le chien suivant marche dans la déjection de son prédécesseur. Un nettoyage à chaque passage de chien serait optimal. Néanmoins, il n'est pas concevable de placer un agent de la propreté 24h/24h à côté de chaque allée pour chien, le coût serait trop onéreux.

Il existe aujourd'hui sur le marché des aspirateurs autonomes (illustration 16) qui se déplacent librement dans les habitations ou d'autres qui lavent le fond des piscines. L'idée serait donc d'adapter ce système pour que le robot puisse être utilisé en extérieur. Le petit robot se déplacerait dans un petit endroit



Illustration 17 : aspirateur automatique

clos et il sortirait de son local dès qu'il détecterait qu'un chien viendrait déféquer dans l'espace réservé. Le robot resterait relié par un cordon à son local pour éviter les vols. Le robot ramasserait la déjection et pourrait directement la jeter dans les égouts pour éviter à un agent de la municipalité de venir récupérer les déjections collectées par le robot. D'après mes recherches, le système n'existant pas actuellement, un concours d'innovation pourrait être lancé par la commune pour que le robot existe un jour. Des spécialités de robotique étant proposées dans les établissements d'enseignement supérieur, une collaboration pourrait également être envisagée pour faire naître le projet.

Cette démarche permettrait à la commune d'avoir une meilleure image. D'une part cela montrerait que la commune est actrice du problème des déjections animales et qu'elle essaie de valoriser l'innovation.

d. Balade pour chiens

L'objectif serait de créer une balade pour chiens basée sur le modèle des « chemins de Compostelle ».

Lorsque les pèlerins se rendent à Saint-Jacques de Compostelle, ils empruntent généralement les « chemins de Saint-Jacques de Compostelle », les chemins étant différents selon le lieu de départ du pèlerin. Lors de leur voyage, des panneaux³⁷ (figure 32)



Figure 33 : Panneau indiquant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle à Toulouse

³⁷ <http://de-arles-a-compostelle.over-blog.com/article-1er-avril-2009-de-toulouse-a-leguevin-47387783.html>

leurs indiquent la voie pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle, et des infrastructures leurs sont proposées le long de la route tel que des gîtes.³⁸ Les pèlerins savent qu'ils trouveront de quoi manger et se loger durant leur voyage.

Sur le même modèle, l'objectif serait donc de créer une balade où les propriétaires de chiens seraient certains de trouver des poubelles, distributeurs de sacs sur le chemin indiqué par des flèches, comme c'est le cas sur les chemins de Compostelle. Dans la zone étudiée, la balade pourrait être celle visible sur la carte ci-dessous.

PARCOURS DE LA BALADE



Figure 34 : Parcours de la balade

Lorsqu'il est sur la balade, le propriétaire saurait qu'il est à une minute maximum d'une poubelle et à cinq minutes maximum d'un distributeur (pour une personne marchant à 4km/h).

Toutes les propositions précédentes permettront donc aux propriétaires de la zone étudiée d'avoir un bon cadre de vie propice à la présence du chien. Maintenant nous allons voir des propositions pour inciter les propriétaires à ramasser les déjections de leurs chiens maintenant qu'ils ont le cadre de vie qui s'y prête.

³⁸ http://www.gites-refuges.com/v2/recherche_affichage.htm

2. Sensibilisation

a. **Renforcement de la sensibilisation dans les écoles : Les écoliers d'aujourd'hui sont les propriétaires de chiens de demain**

Plus les enfants sont sensibilisés tôt, plus il leur paraîtra normal des actes qui ne le sont pas forcément aujourd'hui pour leurs parents. L'objectif serait que tout enfant soit sensibilisé au moins une fois entre la classe de CE1 et la classe de CM2. Pour atteindre cet objectif, deux possibilités sont possibles :

- Faire une intervention dans l'école sur toutes les classes du CE1 au CM2 tous les quatre ans
- Faire une intervention dans chaque école chaque année et en intervenant que sur une seule classe, par exemple le CM1.

Les coûts de transports seraient moins importants dans le 1^{er} cas, un déplacement dans chaque école étant requis dans le 2^{ème} cas chaque année.

Pour que 100 % des écoliers soient sensibilisés il faudrait donc que 3750 écoliers soient sensibilisés par an, soit 2,3 fois plus d'enfants sensibilisés que maintenant.

b. **« Petit guide du maître : bien vivre avec votre chien à Bordeaux »**

Lorsque le maître viendrait faire tatouer son chien, il recevrait un petit guide intitulé « Petit guide du maître : bien vivre avec votre chien à Bordeaux ». Il pourrait s'inspirer du fascicule « Petit guide du maître : Bien vivre avec votre chien à Paris »³⁹ créée par la municipalité de Paris. Les informations que pourraient contenir le guide seraient :

- Adresses utiles et numéros d'urgence (exemple du guide de Paris visible en Annexe 10).
- Des questions réponses fréquentes que les nouveaux propriétaires peuvent se poser.
- Un plan du quartier dans lequel seraient localisés les poubelles, la « balade des chiens » et les distributeurs du quartier, avec le mode de fonctionnement des distributeurs.
- Les droits et devoirs du propriétaire tels que promener son chien à condition qu'il soit tenu en laisse ou ramasser les déjections. Un mode d'emploi de « comment ramasser les déjections pourrait également être inséré avec par exemple la présentation de la « pince à déjection » qui permet au propriétaire d'avoir un intermédiaire entre sa main et le sac à déjection. Le



Source : Lana Kwartnik

Illustration 18 : Pince à déjection

³⁹ Mairie de Paris :

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CGEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.mairie19.paris.fr%2Fmairie19%2Fdocument%3Fid%3D314%26id_attribute%3D127&ei=92HGT52GH-6R0QXs89HWBQ&usg=AFQjCNF7zP4sf3zGoOQexU5zrx6JR0MEAg

propriétaire aura moins la sensation de « toucher » la déjection avec ce dispositif, ce qui l'incitera peut être plus à ramasser.

- Un témoignage d'un vétérinaire sur les dangers des déjections canines d'un point de vue sanitaire pour l'Homme et les chiens.
- Les habitudes alimentaires du chien et les soins à lui apporter au quotidien.
- La réglementation encadrant la possession d'un chien notamment pour les chiens dangereux de catégorie 1 et 2.
- Un quizz à remplir où le propriétaire pourrait évaluer le budget dont il aurait besoin pour élever son chien.
- Une page expliquant le coût pour la municipalité de la présence du chien en ville. Le but serait de faire comprendre aux propriétaires que s'ils sont inciviques et ne ramassent pas les déjections de leurs chiens, cela entraîne des frais supplémentaires pour la municipalité.
- Une petite illustration représentant une addition de plusieurs déjections qui formerait au final une grosse déjection (illustration 19). L'objectif étant de faire prendre conscience aux propriétaires inciviques que leurs incivilités ne leur paraient peut être pas source d'une grande pollution, mais que si tous les propriétaires pensent pareil, la situation peu vite devenir alarmante.

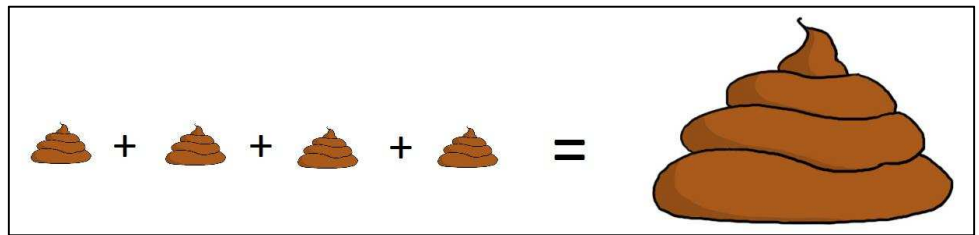


Illustration 19: Addition de déjections

- Le descriptif des principales associations canines de la région, avec leurs numéros pour que les propriétaires puissent se diriger vers elles si elles ont des questions.

Ce petit guide permettrait à tous les nouveaux propriétaires de chiens d'être informés de tout ce qui les attend en temps que propriétaire de chien à Bordeaux.

c. Sensibilisation en amont de l'achat

A l'heure actuelle, la sensibilisation est faite par la municipalité. L'objectif serait que cette sensibilisation se fasse également par les acteurs du marché de l'animal de compagnie. Toutefois, avant qu'ils sensibilisent, il faut avant tout qu'ils soient eux-mêmes sensibilisés. A cette fin, la municipalité pourrait organiser des journées de sensibilisation où les personnels des animaleries, les éleveurs, les agents de la SPA, les toiletteurs et les vétérinaires seraient sensibilisés. Les toiletteurs et les vétérinaires seraient également sensibilisés même s'ils n'interviennent pas dans le processus de vente (ou de don) d'un chien car ils peuvent potentiellement être en contact avec des propriétaires qui ont acquis leur chien par héritage ou don de particulier à particulier.

Lors de ces journées de sensibilisation, un vétérinaire pourrait expliquer les dangers que représentent les déjections animales pour la santé et la sécurité des Hommes et des autres chiens. Le but étant que par la suite les professionnels informent les propriétaires de ces risques.

Le discours devra cependant être modéré pour ne pas effrayer les personnes assistant à la manifestation qui pourraient à leur tour effrayer les futurs propriétaires qui pourraient finir par avoir peur du potentiel danger des déjections. Le discours pourrait être mené comme l'a été la campagne contre le Sida : il y a un danger mais lorsque l'on met un préservatif, celui-ci disparaît. Le cas des déjections est identique : il y a un danger (certes beaucoup moins mortel et dangereux) mais lorsqu'on les ramasse, le danger disparaît. A titre indicatif, en 2007, 650 accidents ont été causés par les déjections canines à Paris dont la population canine est de 200 000 chiens⁴⁰. En supposant qu'en proportion il y ait autant d'accident à Bordeaux, le nombre d'accident s'élèverait à 195. 195 accidents qui seraient évités sans les déjections.

Un deuxième intervenant pourrait être un agent de la municipalité qui ferait un point sur les moyens mis en œuvre par la municipalité pour lutter contre les déjections : principes des distributeurs, nombreuses corbeilles, « balade pour chiens ». Les personnes assistant à la manifestation pourraient ensuite expliquer aux propriétaires tout ce qui est à leur disposition pour leur permettre de ramasser les déjections.

Cette sensibilisation en amont de l'achat du chien pourrait être appuyée par une campagne de publicité intitulée « J'ai pas honte, je ramasse » qui va être détaillée dans la partie suivante.

d. Campagne de publicité localisée dans les lieux fortement fréquentés par les propriétaires de chiens

L'objectif de cette campagne serait de démystifier l'acte de ramasser les déjections. Le slogan « J'ai pas honte, je ramasse » pourrait être ajouté sur les publicités.

Ces affiches seraient volontairement « chocs » ou humoristiques pour qu'elles marquent les esprits. Une campagne « choc » a par exemple été faite en 2011 dans la ville de Belgrade en Serbie⁴¹ (illustration 20). Sur ces publicités, des propriétaires de chiens étaient pris en photo de dos entrain de ramasser la déjection de leur chien.



Illustration 20 : Campagne de sensibilisation "For beautiful city, Clean after your dog" (Belgrade)

⁴⁰ Mairie de Paris : <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=30209>

⁴¹ L'express : http://www.lexpress.fr/styles/voyage/pubs-anti-crottes-de-chiens-a-belgrade_1023566.html

La campagne ne serait pas affichée dans les endroits habituels tels que les arrêts de bus, ou les panneaux d’affichage dans la rue mais dans des endroits ciblés. Elles seraient installées dans: les cabinets vétérinaires, salons de toilettage, SPA, animaleries et devant les grands centres commerciaux où les propriétaires viennent généralement acheter la nourriture de leurs chiens. Le ciblage serait donc essentiellement fait sur les zones où les propriétaires canins se rendent et non pas dans des zones « justes » très fréquentées où la majorité des personnes voyant la campagne n’ont pas de chiens.

3. Sanction : fichage ADN

La commune doit assurer la propreté de plus de 700 km de routes, trottoirs et places soit la distance à vol d'oiseau entre Bordeaux et Lille⁴² (Figure 35).

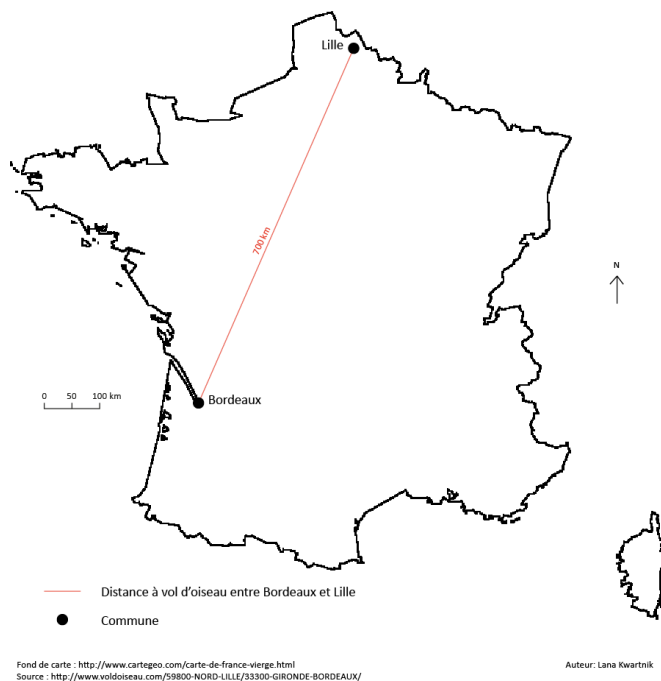


Figure 35: Distance à vol d'oiseau entre Bordeaux et Lille

La loi permet de sanctionner les propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens, mais comment faire pour réellement faire appliquer cette loi et la rendre vraiment efficace? Il faudrait placer un policier à chaque angle de rue ce qui est bien entendu impossible, qui plus est dans la zone étudiée qui regorge de petites rues. Le contrôle par vidéo surveillance est donc également exclu pour les mêmes raisons. Il faudrait installer des caméras à tous les angles de rues. Les propriétaires pourraient avoir l'impression d'être « fliqués » ce qui entrainerait certainement un rejet des habitants, propriétaires de chien ou non.

L'objectif serait donc de sanctionner les propriétaires inciviques et uniquement eux !

Mon projet serait donc de faire appel aux tests ADN. Cette mesure serait inédite en France mais je pense qu'il est intéressant de se pencher sur cette solution qui réglerait efficacement le problème des déjections canines partout en France car les propriétaires ne pourraient plus dire « ce n'est pas la déjection de mon chien ».

La première étape serait de créer une banque de donnée ADN de tous les chiens. Ce recensement pourrait se faire lorsque le propriétaire du chien vient faire tatouer son animal chez son vétérinaire, acte obligatoire depuis la loi n°99-5 du 6 Janvier 1999.

⁴² <http://www.volldoiseau.com/59800-NORD-LILLE/33300-GIRONDE-BORDEAUX/>

L'article⁴³ qui s'y réfère est visible en Annexe 11. Une page du « petit guide du maître » expliquerait au propriétaire l'amende qu'il encourt s'il ne ramasse pas la déjection de son chien. Le prix de l'amende serait égal à deux fois le prix du test ADN. Cela permettrait de rembourser le test mais aussi de financer les tests qui ne trouveraient pas de coupable. L'objectif n'étant pas de gagner de l'argent mais bien tout simplement de régler le problème des déjections canines sans être budgétairement déficitaire.

Le fichage ADN serait à la charge du propriétaire. Le dispositif de fichage n'existant pas encore en France, je n'ai pas trouvé d'entreprise proposant ce service mais il existe aux Etats-Unis.

En effet, une entreprise s'est spécialisée dans le secteur du test ADN pour chien. Elle propose aux personnes habitant des résidences fermées de faire répertorier les chiens de la résidence, pour ensuite permettre de sanctionner les propriétaires inciviques de la résidence. Le fichage ADN coûte 29,95 dollars (soit 23,90 euros) et le kit de ramassage et l'analyse⁴⁴ 59,95 dollars (soit 47,83 euros). En considérant que les mêmes prix puissent être appliqués en France, cela reviendrait à 23,90 euros au propriétaire du chien pour le fichage.

Par arrêté municipal, les chiens devant être tenus en laisse dans les lieux publics, les propriétaires ne pourraient pas avoir comme excuse qu'ils n'ont pas vu leurs chiens déféquer, sauf peut être les aveugles qui ne verraient « réellement » pas la déjection de leurs chiens.

La brigade verte, qui est déjà en action sur la commune serait chargée de récolter les échantillons de déjections qui seraient ensuite analysés puis comparés à la banque ADN par un laboratoire privé. Les agents de la municipalité pourraient également être équipés de kit de récolte. Selon moi, cette récolte ne devrait pas entraîner d'heures de travail supplémentaires car les propriétaires auront peur de l'amende s'ils ne ramassent pas les déjections donc il y aura beaucoup moins de déjections au sol. Les agents de la municipalité auront donc moins de déjections à ramasser. Les heures de travail non travaillées pour récolter les déjections pourront donc être utilisées pour la récolte des déjections des propriétaires continuant à être inciviques.

Néanmoins, le fichage ADN et les contrôles nécessiteraient un cadre juridique national ce qui ne permettra pas une application du dispositif rapidement.

⁴³ Code rural :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F2E3060E81DE8EF6EA52276BE9CF72EE.tpdjo02v_3?cidTexte=LEGITEXT000006071366&idArticle=LEGIARTI000006579855&dateTexte=20120517&categorieLien=id#LEGIARTI000006579855

⁴⁴ <http://www.pooprints.com/index.php/en/how-it-works/faqs>

Conclusion

Comme on a pu le voir tout au long du rapport, le problème des déjections canines à Bordeaux est bien réel. Rien qu'en considérant les déjections récoltées quotidiennement par les motocrottes, les incivilités s'élèveraient à 200 par jour. L'objectif de ce projet a donc été de proposer des solutions qui inciteraient les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux.

Une zone particulièrement victime de ces incivilités a donc été choisie pour mettre en application les propositions « physiques » du projet telles que l'installation de nouvelles poubelles et de distributeurs de sacs à déjections pour chien. Un deuxième volet de propositions quant à lui a été proposé à l'échelle communale car les propositions auraient été moins efficaces à l'échelle de la zone étudiée. Toutes ces propositions ont été regroupées dans un programme « un pour tous, tous contre les incivilités » où les propriétaires de chiens, la municipalité et les professionnels du marché de l'animal de compagnie auraient un rôle à jouer pour lutter contre les incivilités. L'enjeu premier était bien évidemment de réduire les pollutions d'origine canine dans la zone étudiée mais si le programme venait à montrer ses preuves, il pourrait être étendu à toute la ville et pourrait même servir d'exemple à toutes les autres communes françaises.

Mais ramener le nombre de déjection à 0 sur le sol bordelais n'est-il pas trop ambitieux et utopique? On pourra proposer autant de propositions pour inciter les citoyens à ramasser les déjections de leurs chiens mais si leurs comportements ne changent pas et qu'ils continuent de croire qu'il s'agit d'un de leurs « droit » de ne pas ramasser alors la situation semble sans issue. Les propositions permettraient de régler un certain pourcentage des incivilités mais il resterait toujours un pourcentage alloué aux propriétaires qui persévèrent dans leurs incivilités.

Selon moi, le fichage ADN ramènerait ce pourcentage à un nombre proche de 0. Mais les politiciens sont-ils prêts à faire les démarches pour mettre en place ce fichage? Des lois ont été instaurées pour lutter contre les chiens dangereux, pourquoi pas contre les déjections canines? Pour inciter les politiciens à s'intéresser au problème, le même dispositif qui existe déjà aux Etats-Unis pourrait être mis en place. C'est-à-dire qu'au sein d'une copropriété, un fichage ADN des chiens serait effectué. Après enquête, si les habitants estiment qu'il y a moins de déjections dans les espaces communs situés en extérieur, un rapport pourrait être remis aux politiciens pour leur prouver la réelle efficacité du fichage ADN. Le dispositif pourrait alors être étendu à toute la commune. Le problème des déjections auraient donc une vraie solution.

Et même s'il est de coutume de dire que marcher dans une déjection du pied gauche porte chance, il n'est pas certain que lorsque cela nous arrive, notre premier réflexe soit de remercier le propriétaire du chien qui n'a pas fait preuve de civisme.

V. Bibliographie

Code civil. *Article 544*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006428859&dateTexte=20120601v> (Consulté le 29/05/2012)

Code civil. *Article 528*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006428711&dateTexte=20120601> (Consulté le 29/05/2012)

AUDE SERES. *Animaux de compagnie : la France championne d'Europe*. Le Figaro. 12/05/2011. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/05/11/01016-20110511ARTFIG00749-animaux-de-compagnie-la-france-championne-d-europe.php> (Consulté le 29/05/2012)

Chambre Syndicale des Fabricants d'Aliments Préparés. *La possession d'animaux familiers*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.facco.fr/Les-enseignements-de-l-enquete> (Consulté le 29/05/2012)

INSEE. *Le découpage en unités urbaines de 2010*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1364/ip1364.pdf> (Consulté le 29/05/2012)

INSEE. *Unité urbaine*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm> (Consulté le 29/05/2012)

Promojardin. *Chiffres clés*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.promojardin.com/wp-content/uploads/2012/02/MarchePromanimal-20104.pdf> (Consulté le 29/05/2012)

La morphologie du chat. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.briganimals.com/la-morphologie-du-chat.html> (Consulté le 29/05/2012)

La population française d'animaux familiers. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.facco.fr/Resultats-de-l-enquete-2006> (Consulté le 29/05/2012)

Anatomie du labrador. [En ligne]. Disponible sur : <http://labrador.les-chiens.com/races-labrador/anatomie-du-labrador> (Consulté le 29/05/2012)

ISABELLE CASTERA. *Une ville qui a du chien!* SUD OUEST. 2/02/2011. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.sudouest.fr/2011/12/02/une-ville-qui-a-du-chien-568958-2780.php> (Consulté le 29/05/2012)

INSEE. Population légale 2009 des communes du département de la Gironde. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/departement.asp?dep=33&annee=2009> (Consulté le 29/05/2012)

Page jaune. *Toilettage de chiens, de chats à Bordeaux*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.pagesjaunes.fr/trouverlesprofessionnels/changerPage.do?numPage=1&random=0.5023806410344793&idContext=501678518&portail=PJ> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Clavardage du 3 avril avec Alain Juppé*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStandard14&classofcontent=presentationStandard&id=13350> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Bordeaux Unesco*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-unesco/> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Allo Mairie*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStandard8&classofcontent=presentationStandard&id=1594> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Semaine de la propreté*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStandard8&classofcontent=presentationStandard&id=72830> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Les Enfants à l'école maternelle et élémentaire*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStandard8&classofcontent=presentationStandard&id=63991> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Nettoyage*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStandard8&classofcontent=presentationStandard&id=912>

Mairie de Bordeaux. *Les 7 gestes pour une ville propre*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgPresStandard8&classofcontent=presentationStandard&id=56519> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Paris, Direction générale de l'information et de la communication et direction de l'environnement. *Petit guide du maître, Bien vivre avec votre chien à Paris*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CGEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.mairie19.paris.fr%2Fmairie19%2Fdocument%3Fid%3D314%26id_attribute%3D127&ei=92HGT52GH-6R0QXs89HWBQ&usq=AFQjCNF7zP4sf3zGoOQexU5zrx6JR0MEAg (Consulté le 29/05/2012)

ANNE-LAURE PHAM. *Pubs anti-crottes de chiens à Belgrade*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/styles/voyage/pubs-anti-crottes-de-chiens-a-belgrade_1023566.html (Consulté le 29/05/2012)

La France à vol d'oiseau. [En ligne]. Disponible sur :
<http://www.voldoiseau.com/59800-NORD-LILLE/33300-GIRONDE-BORDEAUX/>
(Consulté le 29/05/2012)

Code rural ancien – Article 276-2. [En ligne]. Disponible sur :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F2E3060E81DE8EF6EA52276BE9CF72EE.tpdjo02v_3?cidTexte=LEGITEXT000006071366&idArticle=LEGIARTI000006579855&dateTexte=20120517&categorieLien=id#LEGIARTI000006579855
(Consulté le 29/05/2012)

Pooprints. *FAQ'S.* [En ligne]. Disponible sur :
<http://www.pooprints.com/index.php/en/how-it-works/faqs> (Consulté le 29/05/2012)

Mairie de Bordeaux. *Permis de détention de chiens dangereux.* [En ligne]. Disponible sur :
http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&_pageLabel=pgFicheLocale&classofcontent=ficheLocaleFL&id=2236 (Consulté le 29/05/2012)

Annexe 1

Tout propriétaire de chien de catégories 1 ou 2 (liste établie par l'Arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code)⁴⁵ doit se voir remettre un « permis de détention » par la mairie dès qu'il décide d'en adopter un. Il lui est donné par la mairie sous certaines conditions (règle définie par la loi du 20 juin 2008 et des décrets et arrêtés pris pour son application)⁴⁶:

- Le chien doit être identifié (tatouage ou puce)
- Il doit avoir reçu la vaccination contre la rage
- Il doit être stérilisé (pour les chiens de 1^{ère} catégorie)
- Le propriétaire doit être en possession de l'attestation d'aptitude
- Le chien doit avoir subi une évaluation comportementale⁴⁷

Annexe 2

Combien il y a-t-il de chiens dans la fourrière ? Il y a environ 200 chiens et 80 chats. Ils viennent de la fourrière (chiens qui ont été retrouvés dans la rue et qui sont proposés à l'adoption 3 semaines après qu'ils aient été trouvés) ou d'anciens propriétaires qui viennent abandonner leurs chiens.

Combien coûte l'adoption d'un chien(ne)?

- 236 euros pour un chien
- 276 euros pour une chienne

Faut-il enregistrer l'animal à la mairie ? Non

Que doivent faire les adoptants s'ils changent d'avis ? Ils ramènent l'animal au refuge.

Avant l'adoption, les chiens suivent-ils des séances de dressages ? Non, mais une comportementaliste les rencontrent. Après l'adoption, les adoptants peuvent demander à rencontrer la comportementaliste pour des conseils.

Informez-vous les futurs propriétaires sur les habitudes alimentaires ? Oui, nous avons un partenariat avec Royal Canin.

Informez-vous les futurs propriétaires sur les problèmes des déjections canines ? Non, ce n'est pas notre rôle mais celui des propriétaires. Ce n'est pas notre priorité. On parle souvent de « litière pour chat », mais pourquoi ne parle-t-on pas de « litière pour chien » ?

Il s'agit d'une très bonne question. Il n'y a pas de contre indication à apprendre aux chiens à déféquer dans une litière. Je connais personnellement des propriétaires qui vivent en appartement et qui ont appris à leurs chiens à déféquer dans une litière, surtout quand les propriétaires sont absents toute la journée.

⁴⁵ Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000210847&dateTexte=&categorieLien=id>

⁴⁶ Code rural : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/03/cir_30596.pdf

⁴⁷ Mairie de Bordeaux

<http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?nfpb=true&pageLabel=pgFicheLocale&classofcontent=ficheLocaleFL&id=2236v>

Annexe 3

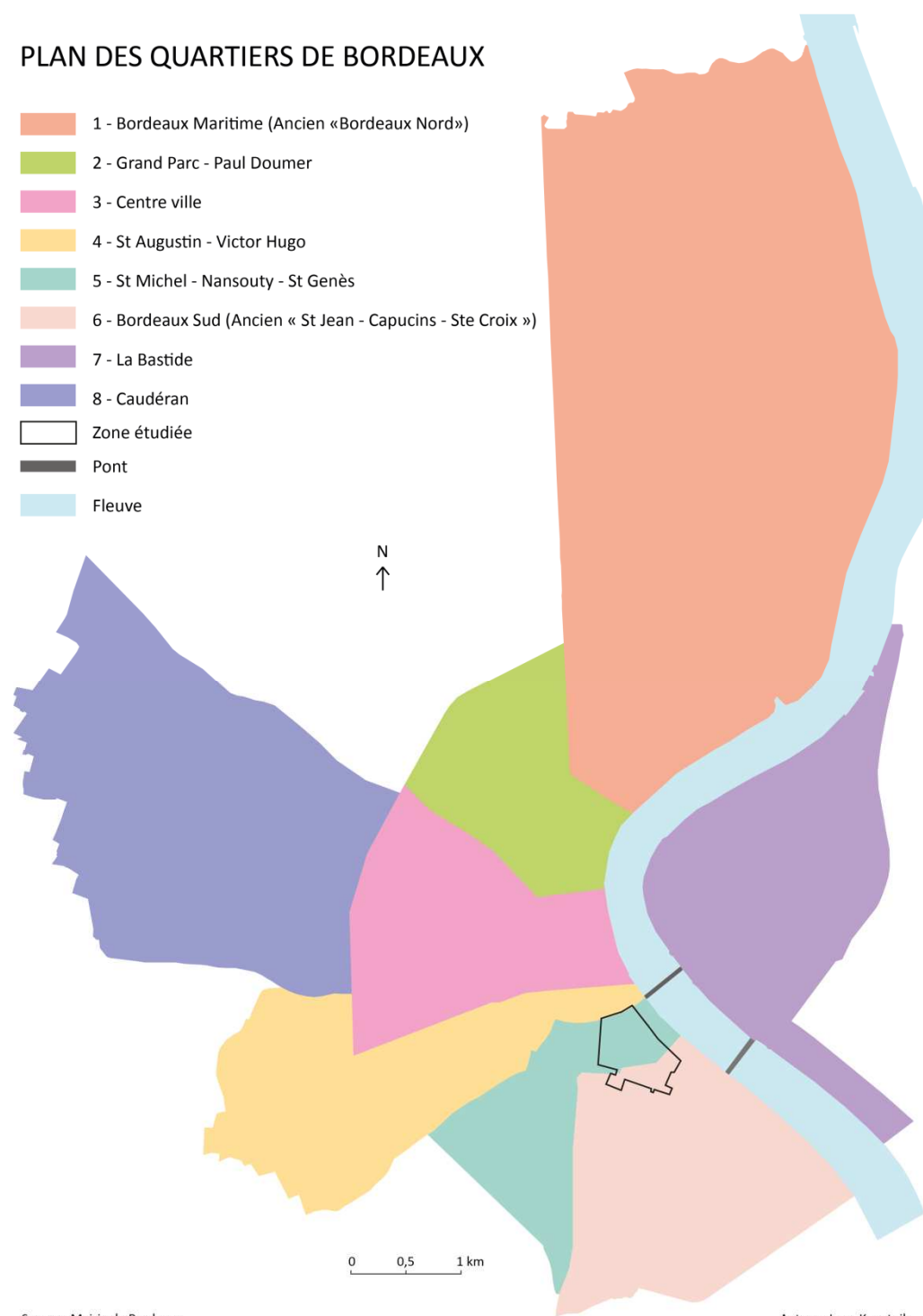
1	D'une manière générale, la ville de Bordeaux vous semble:	Propre Sale Cela dépend des quartiers
2	Habitez-vous à Bordeaux ? Si oui, dans quel quartier ?	
3	Quel quartier de Bordeaux vous semblent les plus sales	
4	Dans ces quartiers, les pollutions que vous observés sont généralement :	-Des déjections animales (chiens, pigeons) -Des mégots de cigarettes -Des chewing-gums -Des sacs poubelles ou des Corbeilles (ou conteneurs) pleines -Autres :
5	Les quartiers touristiques vous semblent-ils mieux nettoyer	Oui / Non
6	Pensez vous que la municipalité fasse son maximum ?	Oui / Non
7	Quel âge avez-vous ?	

Remarques particulières :

Annexe 4

PLAN DES QUARTIERS DE BORDEAUX

- 1 - Bordeaux Maritime (Ancien «Bordeaux Nord»)
- 2 - Grand Parc - Paul Doumer
- 3 - Centre ville
- 4 - St Augustin - Victor Hugo
- 5 - St Michel - Nansouty - St Genès
- 6 - Bordeaux Sud (Ancien « St Jean - Capucins - Ste Croix »)
- 7 - La Bastide
- 8 - Caudéran
- Zone étudiée
- Pont
- Fleuve



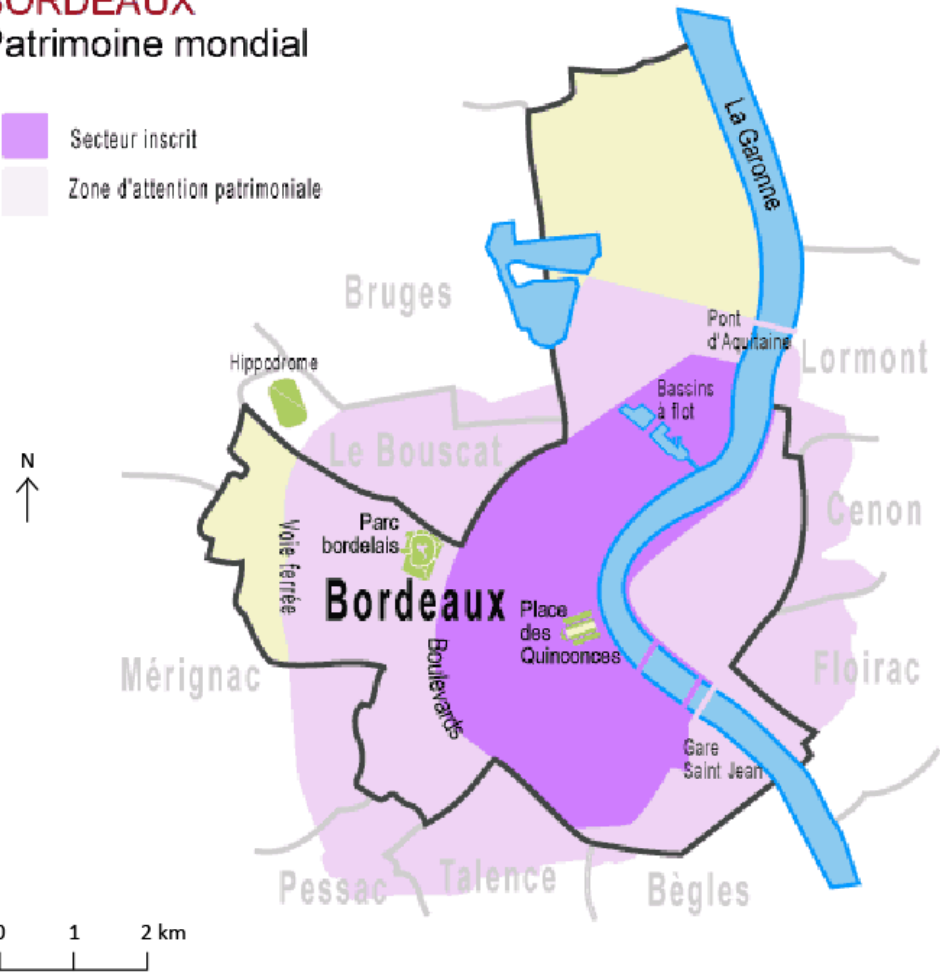
Source : Mairie de Bordeaux

Auteur : Lana Kwartnik

Annexe 5

BORDEAUX
Patrimoine mondial

-  Secteur inscrit
-  Zone d'attention patrimoniale



Source : Mairie de Bordeaux

Annexe 6

Quartiers	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	TOTAL
Corbeilles	385	217	668	376	300	365	306	198	2815
Distributeurs de poches	24	31	38	17	15	20	23	23	191
Allées pour chiens	2	1	1	1	1	-	-	1	7

Localisation du mobilier urbain dans la ZUS Saint-Michel



Annexe 8

Semaines Propreté

Quartiers	Dates							
6 Bordeaux Sud	Mardi 10 Avril		Mercredi 11 Avril		Jeudi 12 Avril		Vendredi 13 avril	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
	Ecole André Meunier		Union Saint-Jean	CA Bordeaux Sud	Ecole Carle Vernet		Ecole Cazemajor	X
Nb classes	2 CE1 = 54 élèves 1CE1 + 1 CE1/CE2 = 52 élèves		36 enfants	30 enfants	CE1 = 20 élèves CE2/CM1 = 20 élèves		CM1/CM2 = 48 élèves CE1/CE2 = 44 élèves	X
Ouverture école	8h20	X	Arrivée à 9h00	X	8h30	X	8h30	X
Récréation du matin	10h00-10h15	X	X	X	10h00-10h30	X	10h00-10h15	X
Pause déjeuner	11h30-13h20		12h00	Arrivée à 13h30	11h30-13h30		11h30-13h30	X
Récréation de l'après-midi	X	15h00-15h15	X		X	15h00-15h30	X	X
Fermeture école	X	16h30	X		X	16h30	X	Goûter à 16h30

8 Caudéran	Mercredi 9 mai		Jeudi 10 Mai		Vendredi 11 Mai		Jeudi 31 Mai	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
	CA AGJA (à l'école Stehelin)		Ecole Bel Air		Ecole Jean Cocteau		Ecole Pins Francs	
Nb classes	50 enfants		CE1 = 30 élèves CE2 = 23 élèves		CP/CE1 = 26 élèves CE1/CE2 = 27 élèves		CP = 25 élèves CP/CE1 = 24 élèves	
Ouverture école	9h00	X	Arrivée à 9h00	X	8h30	X	8h30	X
Récréation du matin	?	?	X	X	10h00-10h15	X	10h00-10h15	X
Pause déjeuner	12h00-14h00		11h30-13h30		11h30-13h30		11h30-13h30	
Récréation de l'après-midi	?	?	X	15h00-15h20	X	15h00-15h15	X	15h00-15h15
Fermeture école	X	?	X	16h30	X	16h30	X	16h30

2 Grand Parc/Paul Doumer	Mercredi 16 mai		Lundi 21 Mai		Mardi 22 Mai		Jeudi 24 Mai	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
	CA Chantecler		Ecole Montgolfier		Ecole Albert Schweitzer		Ecole Albert Schweitzer	
Nb classes	48 enfants (2 groupes de 24 élèves) Public Jardin		CE1,CE2 x 2, CM1 (env 28 élèves/classe)		3 CE1,2 CE2, 2 CM1, 2 CM2 (sur 2 jours - Jeudi 24 Mai)		3 CE1,2 CE2, 2 CM1, 2 CM2 (sur 2 jours - Mardi 22 Mai)	
Ouverture école	?	?	8h20	X	8h20	X	8h20	X
Récréation du matin	?	?	10h00-10h15	X		X		X
Pause déjeuner	?	?	11h30-13h20		11h30-13h20		11h30-13h20	
Récréation de l'après-midi	?	?	X	15h00-15h15	X		X	
Fermeture école	?	?	X	16h30	X	16h30	X	16h30

3 Centre-ville	Lundi 4 Juin		Mardi 5 Juin		Mercredi 6 Juin		Jeudi 7 Juin	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
	Ecole du Vieux Bordeaux		Ecole Saint-Bruno		Union Saint-Bruno		Ecole Saint-Seurin	
Nb classes	CE2/CM1=27 élèves	CE1/CE2=23 élèves	8 classes (env 184 élèves) sur 2 jours (avec le Vendredi 8 juin)		170 enfants (6 à 11 ans)		CE1 = 33 élèves CE2 = 37 élèves	
Ouverture école	8h30	X	8h30	X	9h00	?	7h30	X
Récréation du matin	10h00-10h15	X	10h00-10h30	X	?	?	10h00-10h30	X
Pause déjeuner	11h30-13h30		11h30-13h30		?	?	12h00-13h30	
Récréation de l'après-midi	X	15h00-15h15	X	15h00-15h30	?	?	X	15h00-15h15
Fermeture école	X	16h30	X	16h30	?	?	X	16h30

Annexe 9

Le but de la journée est de sensibiliser les élèves à la propreté et au tri sélectif. La sensibilisation se fait de manière ludique.



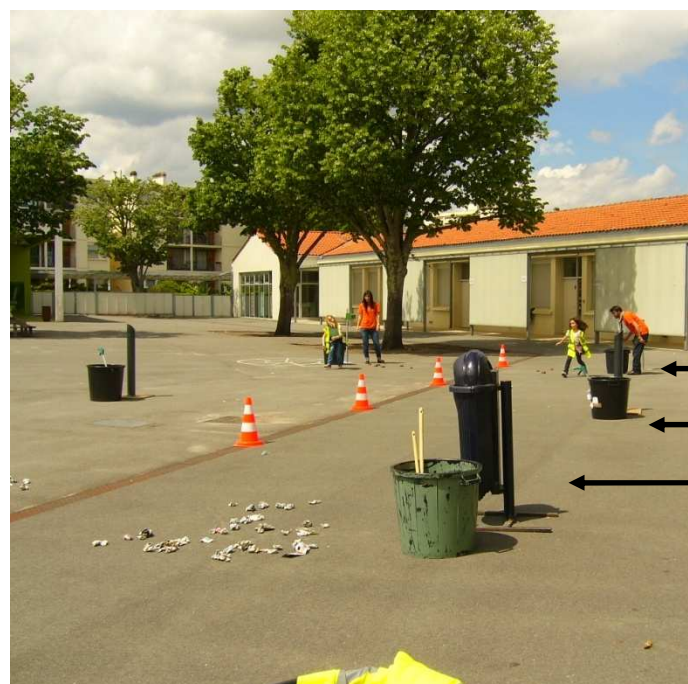
Illustration 21 : 1ère activité : Tri sélectif

Lors de la première activité, les « ambassadrices du tri » sensibilisent les élèves au tri sélectif et à la bonne utilisation des poubelles vertes et grises ainsi que le conteneur à verre. A la fin de leurs explications, chaque élève reçoit un déchet qu'il doit « jeter » dans la bonne poubelle. L'élève peut mettre en application directement ce qu'il vient d'entendre.



Illustration 22 : 2ème activité : Démonstration

Lors de la seconde activité, un agent de la propreté fait une démonstration dans une balayeuse et il fait une petite présentation générale de l'activité du service de la propreté.



Stand 3 : déjections canines

Stand 2 : cigarettes

Stand 1 : papiers

Illustration 23 : 3ème activité : "Deviens un agent de la propreté"

Lors de la 3^{ème} activité, les élèves doivent effectuer un relais sur un parcours décomposé en 3 stands :

- Stand 1 : ramasser des papiers à l'aide d'une pelle et un balais
- stand 2 : ramasser des cigarettes à l'aide d'une pince spéciale
- stand 3 : ramasser de fausses déjections à l'aide des mêmes sacs disponibles dans les rues bordelaises



Illustration 24 : 4ème activité : Jeu de société

Lors de la dernière activité, les élèves doivent tirer 2 cartes : un lieu et un déchet (graffiti, déjection...). Le but étant de découvrir leur quartier et de découvrir le mobilier urbain.

A la fin des activités, un quizz et une vidéo sont proposés aux écoliers, le quizz reprenant des éléments vus lors des activités et la vidéo présentant le travail des agents de la propreté de la commune.

Annexe 10

Syndicat des professionnels canins et félins (SPCF)
Chazelette - Boite Postale n° 10 - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

Tel. 04 73 85 79 03

(E-Mail) syndicat@chienchat-pro.com

Syndicat national
des vétérinaires d'exercice libéral :

10, place Léon-Blum - 75011 Paris

Tel. 01 43 79 36 12

Numéros d'urgence

Syndicat des vétérinaires

Tel. 08 92 68 99 33

Centre anti-poison

Tel. 01 40 05 48 48

Centre National d'Information Toxicologique Vétérinaire, 24h/24

Tel. 04 78 87 10 40

Associations animalières

Société centrale canine

Administration L.O.F.

155, av. Jean-Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex

Tel. 01 49 37 54 00

Information aux acquéreurs de chiens

155, av. Jean-Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex

Tel. 01 49 37 54 01

Fichier central des chiens tatoués

Tel. 01 49 37 54 54

Fondation 30 millions d'amis

75402 Paris Cedex 08

Tel. 01 56 59 04 44

CECP (*Collectif des éducateurs canins professionnels*)

Contact : Emilie Nedjar

19, rue Auguste-Charbrières - 75015 Paris

Tel. 01 49 09 04 29

AFIRAC (*Association française d'information
et de recherche sur l'animal de compagnie*)

32, rue de Trévise - 75009 Paris

Adresses utiles
Numéros d'urgence



Annexe 11

Article 276-2 du code rural :

Tous les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre de l'agriculture. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens âgés de plus de quatre mois et nés après la promulgation de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux. L'identification est à la charge du cédant.

Table des matières

I.	Place des animaux de compagnie dans la société actuelle	6
1.	Niveau national : engouement pour l'animal de compagnie	6
a.	Un Français pour un animal de compagnie	6
b.	Localisation géographique des populations canines et félines en France : forte densité dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants	8
c.	Marché de l'animal de compagnie en France	10
d.	Enjeu de la place importante du chien en ville	12
2.	Bordeaux n'échappe pas à cet engouement : 4 Bordelais pour un chien	13
II.	Problèmes engendrés par la présence du chien à Bordeaux	14
1.	Problèmes récurrents et origine de ces problèmes	14
a.	Nuisances : désagrément visuel, olfactif, sonore et hygiénique	14
b.	Insécurité	14
c.	Origine	15
2.	Potentiel danger pour la nouvelle image souhaitée par la municipalité	16
a.	Résultat d'enquête sur les touristes	16
b.	Résultat d'enquête sur les Bordelais	17
III.	Situation actuelle de la ZUS Saint-Michel	21
1.	Caractéristiques générales de la zone étudiée	21
a.	Bâti	21
b.	Démographie	22
2.	Lutte contre les déjections	23
a.	Champ d'action de la municipalité	23
a.1.	Infrastructures	23
a.2.	Nettoyage	26
a.3.	Sensibilisation	30
a.3.1.	1650 écoliers sensibilisés à la propreté en 2011	30
a.3.2.	Campagne publicitaire	31
a.3.3.	Informations disponibles sur le site de la mairie de Bordeaux	32
a.4.	Répression	32
b.	Propriétaires	33
c.	Autres acteurs du marché du chien	33
3.	Enjeu et objectifs	34

IV.	Programme « un pour tous, tous contre les incivilités »	36
1.	Amélioration du cadre de vie	36
a.	Optimisation de la localisation du mobilier urbain	36
b.	Installation de distributeurs de sacs à déjections payants et suppression des distributeurs actuels	38
c.	Concours d'innovation.....	40
d.	Balade pour chiens	40
2.	Sensibilisation.....	42
a.	Renforcement de la sensibilisation dans les écoles : Les écoliers d'aujourd'hui sont les propriétaires de chiens de demain.....	42
b.	« Petit guide du maître : bien vivre avec votre chien à Bordeaux ».....	42
c.	Sensibilisation en amont de l'achat.....	43
d.	Campagne de publicité localisée dans les lieux fortement fréquentés par les propriétaires de chiens.....	44
3.	Sanction : fichage ADN	46
V.	Bibliographie.....	49

Table des figures

Figure 1 : Evolution du nombre d'animaux de compagnie entre 1971 et 2010 par catégorie (en millions)	6
Figure 2 : Répartition des animaux de compagnie par catégorie en 2010	7
Figure 3 : Localisation des populations canines en France en 2010	8
Figure 4 : Localisation des populations félines en France en 2010	9
Figure 5 : Evolution du marché de l'animal de compagnie en France entre 2006 et 2010 (en milliard d'euros).....	10
Figure 6 : Poids des catégories animales sur le marché des animaux de compagnie.....	11
Figure 7 : Annuaire des boutiques pour chiens	11
Figure 8 : Localisation de Bordeaux en France	13
Figure 9 : La mise en valeur des espaces et du bâti à Bordeaux en 2008.....	16
Figure 10: La mise en valeur des espaces et du bâti dans les 18 villes étudiées en 2008 ²⁰	16
Figure 11 : D'une manière générale, la ville de Bordeaux vous semble... ..	17
Figure 12 : Lieux où vivent les sondés	17
Figure 13 : "Quels quartiers de Bordeaux vous semblent les plus sales?"	18
Figure 14 : Localisation des zones qui ont été citées comme "sales" lors du micro-trottoir.....	18
Figure 15 : Localisation des « quartiers » considérés comme « sales » par les sondés du micro-trottoir	19
Figure 16 : Dans ces quartiers, les pollutions que vous observez sont généralement :	20
Figure 17 : Composition du bâti dans la ZUS Saint-Michel	21
Figure 18 : Principales rues commerçantes de la ZUS Saint-Michel	22
Figure 19 : Démographie générale de la ZUS Saint Michel et de Bordeaux	22
Figure 20 : 3 modèles de corbeilles	24
Figure 21 : Zones situées à moins (et plus) de 1 minute à pied d'une corbeille	25
Figure 22 : Nombre de secteurs de nettoyage par quartier	26
Figure 23 : Secteurs de nettoyage dans la ZUS Saint-Michel.....	26
Figure 24 : Prestations réalisées par secteurs	26
Figure 25 : Fréquence d'intervention par semaine par prestation dans les secteurs : Saint-Michel, Leyteire et Sainte Croix	28
Figure 26 : Zone de passage de la motocrotte dans Bordeaux.....	28
Figure 27 : Secteurs de passage de la motocrotte dans la ZUS Saint-Michel	29
Figure 28 : Journée d'intervention de la motocrotte par secteur	29
Figure 29 : Appels reçus par Allo Mairie Proximité concernant les déjections canines entre 2009 et 2011.....	30
Figure 30 : Visuel du geste 6 sur le site internet de la mairie de Bordeaux.....	32
Figure 31 : Contraventions établies pour déjections canines en 2009 et 2011.....	32
Figure 32 : Localisation des nouvelles corbeilles	36
Figure 33 : Panneau indiquant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle à Toulouse	40
Figure 34 : Parcours de la balade.....	41
Figure 35: Distance à vol d'oiseau entre Bordeaux et Lille	46

Table des illustrations

Illustration 1 : Déjection sur les quais de Bordeaux le 2 Mars 2012	14
Illustration 2 : Clocher isolé de la Basilique Saint-Michel de Bordeaux	21
Illustration 3 : Distributeur de sac à déjection et corbeille située à côté de la basilique Saint-Michel de Bordeaux	23
Illustration 4 : Balayage manuel du sol.....	27
Illustration 5 : Balayage mécanique	27
Illustration 6 : Laveuse moyenne pression	27
Illustration 7: Campagne publicitaire "Bordeaux, ma ville je l'aime propre"	31
Illustration 8 : Petite bourse pour sac à déjection.....	31
Illustration 9 : Localisation de la corbeille 1	36
Illustration 10 : Localisation de la corbeille 2	37
Illustration 11 : Localisation de la corbeille 3	37
Illustration 12 : Localisation de la corbeille 4	37
Illustration 13 : Localisation de la corbeille 5	37
Illustration 14 : Localisation de la corbeille 6	38
Illustration 15 : Localisation de la corbeille 7	38
Illustration 16 : Localisation de la corbeille 8	38
Illustration 17 : aspirateur automatique	40
Illustration 18 : Pince à déjection	42
Illustration 19: Addition de déjections	43
Illustration 20 : Campagne de sensibilisation "For beautiful city, Clean after your dog" (Belgrade)	44
Illustration 21 : 1ère activité : Tri sélectif.....	58
Illustration 22 : 2ème activité : Démonstration	58
Illustration 23 : 3ème activité : "Deviens un agent de la propreté"	59
Illustration 24 : 4ème activité : Jeu de société	59

KWARTNIK Lana
Stage de découverte
DA3-2012

Comment lutter contre les pollutions d'origine canine dans la ZUS Saint-Michel de Bordeaux ?

Résumé :

Les déjections d'origine canine sont un problème que toutes les villes doivent combattre. Mais au-delà du simple fait que les propriétaires ramassent ou non les déjections, il relève de l'acceptation du chien en ville car plus les propriétaires sont inciviques et ne ramassent pas les déjections et plus le chien sera rejeté. Pour éviter le rejet total du chien en ville, ce projet essaiera donc de répondre à la problématique « comment lutter contre les pollutions d'origine canine ? » avec une application au quartier Saint-Michel de Bordeaux en sachant que toutes les propositions pourraient être appliquées à n'importe quelle autre ville française.

Mots clés : Nuisance(s), déjection(s), incivisme(s), chien(s), ville, ZUS Saint-Michel, Bordeaux, Gironde, 33